

SOMMAIRE

L'édito de la présidente du CNL	03
Plans de relance	05
Chiffres clés 2021	07
Les missions du CNL	09
L'activité du CNL en 2021	11
Les grandes actions menées en 2021	11
Les grands événements littéraires	15
Les études	18
Panorama général des aides	21
Panorama des aides par domaine éditorial	23
Panorama des aides par nature de bénéficiaire	27
La politique territoriale	59
L'action internationale	61
Moyens et fonctionnement du CNL	63
Les moyens et la gestion financière	63
Le fonctionnement	67
Annexes	71
Répartition des aides attribuées, de 2019-2021	73
Répartition géographique des aides 2021	74
Répartition thématique des aides 2021	76



EDITO DE LA PRÉSIDENTE DU CNL RÉGINE HATCHONDO

L'année 2021 aura été une grande année pour le livre en France.

Avec une croissance de 17% par rapport à 2020 et de 14% par rapport à 2019, le livre apparaît plus que jamais comme une valeur refuge. Certains acteurs ont cependant souffert : auteurs, petites maisons d'éditions, librairies. C'est pourquoi, afin de préserver la diversité des acteurs du livre, et d'abord les plus fragiles, le CNL aura mobilisé 16 M€ de crédits exceptionnels dans le cadre d'un plan de relance.

L'année aura également été marquée par la refonte des aides numériques de l'établissement, afin de les adapter aux nouveaux usages, en soutenant le développement des services en ligne et la création de livres audio, dont la croissance pendant la crise sanitaire témoigne de l'intérêt grandissant.

En juin 2021, la lecture a été déclarée grande cause nationale par le Président de la République, afin de répondre à la baisse tendancielle du lectorat, confirmée par l'étude *Les Français et la lecture* publiée par le CNL en mars. L'établissement s'est immédiatement mobilisé pour cette grande cause inédite et a initié de nombreuses actions afin d'encourager la lecture auprès de tous.

Le déploiement de la 7^e édition de Partir en Livre, la grande fête du livre pour la littérature jeunesse, a marqué une première étape de cet engagement. Grâce au soutien de ses ambassadeurs, Soledad Bravi, Yannick Bestaven et Oxmo Puccino, plus de 4 000 événements gratuits se sont tenus sur tout le territoire et ont permis de toucher un plus grand nombre d'enfants et de familles, au cœur de l'été.

A la rentrée de septembre, le CNL a engagé son plan d'action en faveur du développement de la lecture répondant à trois priorités : démultiplier les rencontres d'auteurs auprès de différents publics ; amener le livre au cœur de la vie des Français qui en sont le plus éloignés ; partager le plaisir de lire à travers la lecture à voix haute. Le CNL a ainsi conventionné pour la première fois avec le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, pour mettre en œuvre des résidences à l'école et des masterclasses d'auteurs dans les établissements scolaires, grâce au pass Culture. De nouveaux projets ont également été initiés avec de nombreux partenaires associatifs pour favoriser l'inclusion sociale à travers la lecture : dans les centres de loisirs, les centres de Protections maternelles et infantiles (PMI), les EHPAD, les centres pénitentiaires, en milieu rural et dans les quartiers prioritaires. Enfin, le CNL a renforcé son soutien aux concours de lecture à voix haute et engagé une programmation annuelle de soirées *in situ* ou hors les murs, associant auteurs et comédiens.

Ainsi, comme nous y invite Mohamed Mbougar Sarr, prix Goncourt 2021 et ambassadeur de la lecture, grande cause nationale, habitons ensemble cette « patrie des livres : les livres lus et aimés, les livres lus et honnis, les livres qu'on rêve d'écrire... »

Soutenir les auteurs, aider la filière, préserver la diversité des écritures, permettre à chacun de découvrir des terres infinies grâce aux livres et de les partager avec les autres, telles sont les ambitions du CNL.



PLAN DE RELANCE

LE CNL EN 2021, UN SOUTIEN MAJEUR FACE A LA CRISE

**1 781 demandes d'aide examinées
au titre du plan de relance**

**1 767 aides allouées pour un montant total de 15,8 M€
au titre du plan de relance**

209 aides aux auteurs et traducteurs, pour un total de 0,8 M€,

70 aides aux éditeurs, pour un total de 0,5 M€,

187 aides aux librairies, pour un total de 6,9 M€,

1 301 aides aux bibliothèques, pour un total de 7,6 M€.



CHIFFRES CLES

DISPOSITIFS COURANTS

24 dispositifs d'aide (dispositifs courants)

au bénéfice des auteurs, traducteurs, éditeurs, librairies, bibliothèques, manifestations littéraires ou structures d'accompagnement ou de valorisation du secteur du livre

près de 300 experts, répartis en 25 commissions ou comités

examinent les demandes d'aides
et émettent un avis soumis à la présidente du CNL

3 583 demandes d'aide examinées au titre des dispositifs courants

hors demandes de labellisations et d'agrément

2 507 aides allouées, pour un montant total de 19,1 M€, au titre des dispositifs courants (subventions et prêts)

391 aides aux auteurs et traducteurs, pour un total de 3,5 M€

1 064 aides aux éditeurs, pour un total de 4,8 M€

225 aides aux revues, pour un total de 0,9 M€

379 aides aux librairies, pour un total de 4,5 M€

134 aides aux bibliothèques, pour un total de 0,8 M€

288 aides aux manifestations littéraires, pour un total de 2,7 M€

26 aides aux structures d'accompagnement

ou de valorisation du livre, pour un total de 1,8 M€

313 demandes de labels et agréments

304 librairies indépendantes de référence (LiR)
et librairies de référence (LR),

9 librairies francophones de référence (LFR)

283 labels et agréments attribués

262 librairies indépendantes de référence (LiR)

13 librairies de référence (LR)

8 librairies francophones de référence (LFR)



LES MISSIONS DU CNL

Le Centre national du livre soutient l'ensemble du secteur du livre, contribue au développement d'une littérature de qualité et œuvre à la promotion du livre et de la lecture.

Établissement public à caractère administratif, placé sous tutelle du ministère de la Culture, le Centre national du livre (CNL) est l'héritier de la Caisse nationale des lettres, créée en 1946 (loi du 11 octobre). Régi par le décret du 19 mars 1993 modifié, le CNL a pour missions de favoriser la création, l'édition, la diffusion et la promotion des œuvres littéraires ou scientifiques les plus qualitatives, à travers des actions de soutien aux professionnels de la chaîne du livre, qu'il s'agisse d'auteurs, de traducteurs, d'éditeurs, de libraires, de bibliothécaires, d'organisateur de manifestations littéraires ou de structures promouvant le livre et la lecture.

Ces actions de soutien répondent à un double objectif, à la fois culturel et économique. Culturel, par un soutien à la création littéraire et à la diffusion des œuvres auprès du public ; économique, par un soutien à la prise de risque intrinsèque aux choix des acteurs de la chaîne du livre, notamment les maisons d'édition et les librairies, en matière de création et de diffusion culturelle la plus large. Par ailleurs, le CNL est aussi un lieu d'échanges entre professionnels du livre, ce qui lui confère une place particulière au cœur du secteur.

Un établissement au service du livre et de la lecture depuis 1946

Le CNL a pour missions :

- d'offrir à tous les professionnels et amateurs du livre imprimé et numérique un centre permanent de rencontres et de dialogues ;
- d'encourager tous les modes d'expression littéraire et de concourir à la diffusion, sous toutes ses formes, des œuvres littéraires ;
- de contribuer au développement économique du livre ainsi qu'au maintien et à la qualité des réseaux de diffusion du livre et de la lecture ;
- de participer à la défense et à l'illustration de la langue et de la culture françaises ;
- de favoriser la traduction d'œuvres étrangères en français et d'œuvres françaises en langues étrangères ;
- d'intensifier les échanges littéraires en France et à l'étranger et de concourir à toutes actions pour la promotion de la lecture et du livre susceptibles de contribuer à la diffusion et au rayonnement du livre français ;
- de favoriser les commandes par les bibliothèques, les établissements culturels et les librairies, en France et à l'étranger, des ouvrages de langue française dont la diffusion présente un intérêt culturel, scientifique, technique ou touchant à la francophonie.



L'ACTIVITE DU CNL

Les grandes actions menées en 2021

Plan de relance, grande cause nationale, adaptation des dispositifs de soutien, renouvellement des aides au numérique, développement d'une communication dématérialisée... ont été les grandes actions menées par le Centre national du livre en 2021, pour soutenir la filière du livre et contribuer au développement de la lecture des Français, dans une année encore fortement marquée par les conséquences de la crise sanitaire.

La lecture déclarée « Grande cause nationale » par le Président de la République

En déclarant la lecture « grande cause nationale » le 17 juin dernier, le Président de la République a engagé la puissance publique et la société civile à se mobiliser collectivement en faveur de la promotion de la lecture comme facteur d'inclusion sociale.

En effet, l'érosion du lectorat est une tendance de long terme, constatée jusqu'à 2020, observée autant en France (en témoignent les résultats du dernier baromètre CNL-Ipsos Les Français et la lecture¹, publiés en mars 2021) que chez nos voisins. Après un an et demi de crise sanitaire, et même si les Français ont montré leur attachement au livre et à la librairie, comme le montre la bonne tenue du marché du livre, il importe de réaffirmer sans cesse la place nécessaire de la lecture dans nos vies quotidiennes.

A cette fin, le Centre national du livre a souhaité mettre en œuvre un programme d'actions ambitieux, présenté et voté au Conseil d'administration du 23 novembre 2021, autour de trois axes : développer les rencontres d'auteurs, soutenir les associations qui œuvrent pour une lecture facteur d'inclusion sociale, et faire de la lecture une fête pour partager le plaisir de lire, notamment à voix haute.

S'agissant des rencontres d'auteurs, le CNL a d'abord fait évoluer son dispositif de résidences, afin de le rendre plus attractif pour les auteurs. A l'avenir, dans le cadre d'une convention avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, le CNL déploiera également une résidence en milieu scolaire par département et cinquante résidences en centres de loisirs ou colonies de vacances. Par ailleurs, en partenariat avec le pass Culture, l'établissement développe une offre de « masterclass d'auteurs », de format court, pour inviter les auteurs à présenter auprès des élèves leur vision de la littérature et du processus d'écriture.

S'agissant du soutien aux associations, le CNL a lancé un ensemble d'actions expérimentales en lien avec des partenaires associatifs dans les centres de protection maternelle et infantile (PMI), les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), en milieu carcéral, en milieu rural et dans les quartiers prioritaires.

¹ cf. page 18.

S'agissant enfin de la lecture comme une joie inégalée, au-delà de Partir en livre, le CNL a lancé une campagne de communication pour promouvoir la lecture (#jeliscommejeveux), a mis en œuvre les Nuits de la lecture, soutient sept finales régionales des Petits champions de la lecture, ainsi que des lectures de comédiens pour des scolaires dans plusieurs Maisons des illustres, et organisera un événement en lien avec la Semaine de la francophonie au château de Villers-Cotterêts. Enfin, un quart d'heure de lecture national a été organisé le 10 mars 2022 à 10h.

Financé par le CNL à hauteur de 2,5 M€, ce programme d'actions dédié à la « Lecture, Grande cause nationale » est complété par un plan de relance en faveur de la diffusion du livre en bibliothèque, à hauteur de 2,4 M€, priorisé sur les bibliothèques diffusant leurs ouvrages dans les communes rurales.

Une prolongation du soutien exceptionnel à la filière du livre face à la crise sanitaire

Malgré des perspectives très encourageantes (attachement des Français au livre et aux librairies, bonne résistance du marché du livre), il n'en demeure pas moins que les auteurs les moins connus, de même que les éditeurs qui les publient ou les lieux qui les diffusent, sont fragilisés durablement par les conséquences économiques de la crise sanitaire. C'est pourquoi, tout au long de l'année 2021, au-delà de ses dispositifs courants, le CNL a souhaité prolonger son plan de relance en faveur de la filière du livre.

Ainsi, le fonds d'aide aux auteurs a été réactivé, afin de leur permettre de surmonter les difficultés financières directement liées aux conséquences de l'état d'urgence sanitaire : baisse de revenus du fait de l'annulation de festivals, salons, rencontres et activités d'éducation artistique et culturelle, mais aussi baisse des droits d'auteurs, du fait de l'annulation ou du report de publications par les maisons d'édition, de la concentration des achats sur les ouvrages d'auteurs reconnus ou couronnés par des prix, ou encore du repli des achats de droits de traduction. Doté d'1 M€ et directement géré par le CNL, ce fonds a permis de mettre en œuvre une mesure du plan artistes-auteurs annoncé par la ministre de la Culture, le 18 mars 2021, et d'attribuer 209 aides exceptionnelles, pour un montant de 761 625 €, soit une aide moyenne par auteur de 3 644 €.

Le CNL a également déployé une aide économique exceptionnelle en soutien aux maisons d'édition indépendantes, réalisant un chiffre d'affaires global compris entre 50 000 € et 2 M€, dont au minimum 50 % générés par la vente de livres neufs en librairie, afin de les soutenir dans la reprise de leur activité et de les accompagner financièrement dans leur programmation éditoriale. A ce titre, 70 aides ont été allouées en 2021, pour un montant total de 539 300 €.

Par ailleurs, l'établissement a souhaité renforcer son soutien à la modernisation des librairies françaises, engagé en 2020, afin de les inciter à réaliser les investissements nécessaires en matière de travaux de rénovation et de mise en conformité des magasins, d'acquisition de mobilier, de matériels, d'équipements informatiques ou d'outils liés à l'activité de vente de livres. Dotée de 12 M€ sur deux ans, cette aide exceptionnelle a permis aux librairies aidées de bénéficier d'un taux de subvention pouvant aller jusque 70 %. 124 aides ont ainsi été allouées en 2021, pour un montant total de 6,5 M€. Parallèlement, le CNL a tenu à accompagner les librairies francophones à l'étranger, dont l'activité a été affectée dans de nombreuses régions du monde, en mobilisant près de 500 000 € en faveur d'une soixantaine de librairies.

Enfin, le CNL a soutenu les bibliothèques, à travers un dispositif d'aide exceptionnelle à la relance, visant à enrichir l'offre éditoriale en bibliothèques et à soutenir l'achat de livres imprimés auprès des librairies indépendantes. Doté de 10 M€ sur deux ans, ce dispositif a rencontré un vif succès auprès des collectivités et permis d'aider 1 301 bibliothèques, pour un montant total de près de 7,6 M€.

In fine, au titre de son plan de relance à la filière du livre, le CNL a mobilisé 15,8 M€ en 2021 (pour 1 767 aides), auxquels s'ajoutent 19,1 M€ alloués dans le cadre des dispositifs courants (pour 2 507 aides), soit un soutien global de près de 35 M€.

Des dispositifs adaptés, grâce au déploiement d'une démarche évaluative

Afin de mener au mieux et au plus juste sa mission d'accompagnement et de soutien des acteurs de la chaîne du livre, le CNL s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche d'ajustement régulier de ses dispositifs, à travers un programme annuel d'évaluation, permettant notamment d'interroger les professionnels sur leurs enjeux, leurs mutations, leurs préoccupations ou leurs attentes. Dans ce cadre, l'établissement a d'ores et déjà évalué une partie de ses dispositifs : les subventions pour la mise en valeur des fonds et de la création éditoriale en librairie, les bourses aux auteurs et illustrateurs, les subventions destinées aux éditeurs pour la publication et la traduction d'ouvrages étrangers en français (intraduction), les subventions en faveur des revues.

En 2021, le CNL a totalement repensé son positionnement en faveur du développement numérique et déployé de nouvelles aides. Ainsi, l'établissement a mis en œuvre une aide aux services numériques, désormais ouverte aux projets de diffusion ou de valorisation des œuvres littéraires ; une aide aux publications numériques, nécessitant une réalisation complexe ; et une aide expérimentale à la création ou au développement du livre audio, afin de prendre en compte les nouvelles pratiques de lecture.

Parallèlement, le CNL a mené trois nouvelles évaluations, portant sur la politique territoriale *via* des conventions de partenariat Régions-DRAC-CNL, sur les subventions en faveur des manifestations littéraires, et sur les prêts économiques en faveur des éditeurs, dont les conclusions respectives ont été présentées en 2021, pour une refonte du soutien et une mise en œuvre concrète des évolutions à compter de 2022.

Une communication dématérialisée renforcée par de nouveaux contenus éditoriaux

Démarrée en 2020, la refonte de la stratégie et des outils de communication digitale du CNL s'est poursuivie et renforcée en 2021, avec pour objectifs de valoriser les projets soutenus, d'améliorer la visibilité des missions et des dispositifs de l'établissement, mais aussi de favoriser les échanges avec les partenaires, les professionnels et le grand public.

Ainsi, le site internet du CNL propose désormais des fiches synthétiques, des tutoriels animés, des découpages thématiques ou des visio-conférences, permettant aux professionnels de mieux comprendre le fonctionnement des dispositifs d'aide.



Le site permet également de valoriser les projets réalisés grâce aux aides du CNL, à travers une série de contenus dédiés : frise illustrée d'ouvrages aidés ; conseils de lecture thématiques ; catalogue interactif d'ouvrages aidés ; données chiffrées ; cartographies interactives des librairies soutenues en France et dans le monde ; portraits écrits, audio ou vidéo de professionnels... Enrichis, thématisés, séquencés et synthétisés dans des infolettres hebdomadaire ou mensuelle, ces contenus donnent au site internet l'opportunité de se développer comme un véritable outil de transparence sur le fonctionnement du CNL, mais aussi comme un outil de ressources sur les données clés ou les actualités du monde du livre.

Parallèlement, devant l'ampleur de la manifestation Partir en livre, le site internet dédié a été repensé en 2021, pour désormais fonctionner à l'année et devenir une plateforme de l'actualité de la littérature jeunesse. Nourri de contenus éditoriaux à destination des professionnels et des lecteurs, ce nouveau site propose des conseils de lectures, par thématiques et par âges, des portraits d'acteurs de la filière du livre, des vidéos et une carte interactive permettant de visualiser les différentes initiatives et les structures actives dans le champ de la littérature jeunesse.

Par ailleurs, le CNL a souhaité mettre en lumière la création littéraire dans sa diversité, à travers le podcast « Son livre », en donnant la parole à des auteurs. Lancé en juin 2021, ce podcast propose un voyage littéraire et sonore, explorant les racines de la création en une vingtaine d'épisodes, avec Joy Sorman, Nathalie Quintane, Juliette Mancini, Antoine Maillard, Nicolas Michel, Thomas B. Reverdy, Léonor de Récondo, Salomé Kiner, Tanguy Viel, Estelle-Sarah Bulle, Camille Ammoun, Alexandre Labruffe, Agnès Desarthe, Anne Plantagenet, François-Henri Désérable, Maria Pourchet, Antoine Wauters, Mohamed Mbougar-Sarr, Anne Berest et Thomas Clerc.



Crédit : Pierre La Police

Enfin, en 2021, le CNL a développé la communication autour de deux opérations phares qui seront déployées en 2022 : les Nuits de la lecture, avec des comptes Instagram et Facebook spécialement créés pour proposer d'ores et déjà des quiz, des idées de sorties, des rencontres, des conseils de lecture ; les mastersclass d'auteurs en partenariat avec le pass Culture, avec le lancement d'une plateforme dédiée donnant aux auteurs une vision exhaustive des structures pouvant les accueillir à l'avenir dans ce cadre.

Les grands événements littéraires



Partir en livre, la grande fête du livre pour la jeunesse

Organisée par le CNL depuis 2015, sous l'impulsion du ministère de la Culture, Partir en livre est la grande fête annuelle du livre pour la jeunesse. Donnant accès au livre sous toutes ses formes, dans un esprit ludique et de proximité sur tout le territoire, cette manifestation a pour objectifs de développer le plaisir de lire dès le plus jeune âge et de faire évoluer

l'image du livre auprès des jeunes, notamment ceux qui en sont les plus éloignés, dans les quartiers prioritaires des politiques de ville ou les quartiers ruraux en difficulté. A travers des opérations phares, comme la distribution de Chèques lire, Partir en livre porte un geste fort en direction des publics et permet de soutenir l'activité économique des professionnels du livre, en particulier celle des librairies indépendantes.

En 2021, après une édition 2020 ternie par la crise sanitaire, Partir en livre a retrouvé son public et fédéré plus de 4 000 initiatives en France métropolitaine et ultramarine, sous la thématique commune « Mer et merveilles », portée par une marraine, l'illustratrice Soledad Bravi, et deux parrains, le navigateur Yannick Bestaven et l'artiste Oxmo Puccino.

Grâce à une trentaine de partenariats nationaux, Partir en livre a ainsi pu déployer des moments forts dans cinq villes escales, des rencontres d'auteurs (menées en lien avec La ligue de l'enseignement et La Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse) dans le cadre de l'opération Vacances apprenantes, et des programmations multiformes dans 172 projets régionaux labellisés. A cette occasion, 18 562 Chèques lire et 13 500 ouvrages coédités en partenariat avec quatre éditeurs ont été offerts aux enfants participants. La manifestation s'est également invitée dans les gares d'Aix-en-Provence, de Saint-Malo et de Paris-Gare de Lyon, avec des extraits de textes illustrés par Soledad Bravi, Pauline Kalioujny, Jeanne Macaigne et Alexander Utkin.

Rendez-vous incontournable du livre jeunesse au cœur de l'été, Partir en livre a également mis la lecture à l'honneur sur les réseaux sociaux et sur le site internet dédié, désormais actif tout au long de l'année, à travers des partenariats avec des *bookstagrammers*, des capsules vidéos, des interviews des parrains, mais aussi des activités ludiques à télécharger, des concours, des conseils de lecture...



Grâce à cette programmation riche et très diverse, Partir en livre a participé à faire renaître les activités collectives culturelles et a représenté l'un des premiers temps forts de l'année de « La lecture, grande cause nationale », souhaitée par le Président de la République.



BD 20-21, la France aime le 9^e art

Lancée par le Président de la République, en janvier 2020, lors de la 47^e édition du festival international de la bande dessinée d'Angoulême, l'année de la bande dessinée a eu pour ambition de faire reconnaître l'excellence du 9^e art, en mettant en lumière son rôle fédérateur et sa capacité à convaincre tous les publics.

Confiée au CNL et à la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image d'Angoulême (CIBDI), en lien avec le ministère de la Culture, cette année dédiée s'est déployée partout en France et à l'étranger, en une programmation multiforme, prolongée jusqu'en juin 2021.

Ainsi, malgré les confinements successifs et les reports liés au contexte sanitaire, des acteurs très divers (collectivités territoriales, institutions et lieux culturels, bibliothèques et médiathèques, établissements scolaires et universitaires, librairies, musées, centres culturels, maisons d'édition, centres sociaux, associations...) se sont mobilisés, pour défendre avec ferveur et énergie ce secteur très créatif. Cet engagement a permis de mieux ancrer le 9^e art dans le paysage artistique et institutionnel français, mais aussi de faire prendre conscience de la richesse de son patrimoine et de l'exceptionnelle vitalité créative des autrices et auteurs qui le font vivre. Grâce à l'implication du réseau culturel français à l'étranger, BD 20-21 a également été l'occasion de renforcer le rôle dynamique de la bande dessinée dans la promotion de la culture et de la langue françaises.

Au total, 2 300 événements (expositions, rencontres avec les auteurs, conférences, pas moins de 180 festivals...) ont ainsi été proposés, sous forme digitale ou physique, tout au long de cette année dédiée à la bande dessinée, clôturée en juin 2021 par le retour de nombreux visiteurs dans les festivals (rendez-vous BD d'Amiens, Lyon BD...) et dans les musées, notamment pour des expositions phares, telles que « Picasso et la bande dessinée » et « Kubini, les bandes dessinées d'Afrique.s », à la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image d'Angoulême.

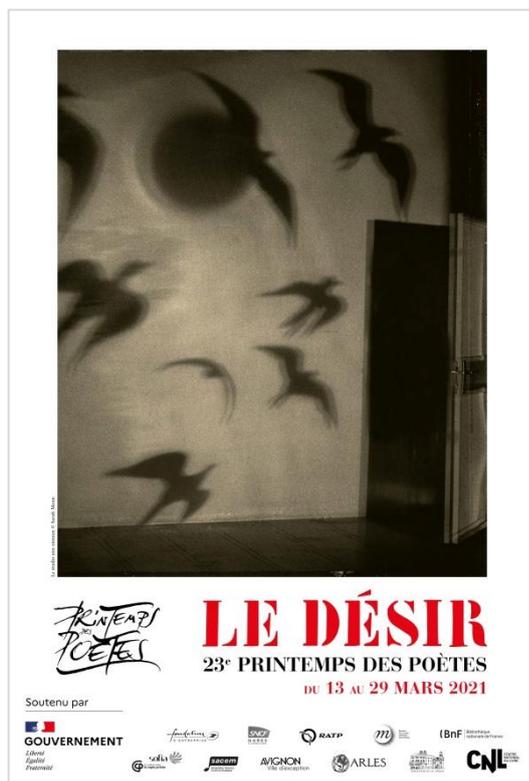
Finalement, malgré les difficultés, les situations inédites liées au contexte sanitaire ont constitué de véritables opportunités. D'abord, opportunité de mettre en œuvre des manifestations sous diverses formes, notamment en développant de façon optimale leur volet numérique, mais aussi possibilité de mettre en place des dispositifs adéquats, comme les résidences d'artistes, aussi bien pour le Centre national du livre, que pour la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image d'Angoulême (CIBDI).

Grâce à cette réinvention, à l'image d'un secteur dynamique et créatif, la mobilisation et le succès ont été au rendez-vous de cette année exceptionnelle dédiée à la bande dessinée.

23^e édition du Printemps des poètes

Créé en 1999, sur une idée de Jack Lang, avec le soutien de Claude Allègre, alors ministre de l'Éducation nationale, et de Catherine Trautmann, ministre de la Culture et de la Communication, le Printemps des poètes, aidé par le CNL, a pour objectifs de promouvoir la poésie, à travers un centre national de ressources, une programmation tout au long de l'année et un événement phare, qui a lieu chaque année au mois de mars.

Ainsi, en lien étroit avec les éditeurs et les auteurs, le Printemps des poètes recense et met à la disposition de tous des ressources documentaires sur son site internet, développé comme un véritable outil pédagogique, et référence les milliers de manifestations organisées autour de la poésie.



Tout au long de l'année, l'association organise des rencontres ou des lectures, initie des résidences artistiques, programme des ateliers d'écriture ou de lecture auprès des scolaires, participe au jury de prix poétiques, achète et diffuse des ouvrages, et œuvre à faire pénétrer la poésie dans des événements qui n'y sont pas consacrés. L'association développe également des partenariats avec des communes de toute envergure et des établissements scolaires de tout niveau d'enseignement, pour décerner les appellations « village en poésie », « ville en poésie » ou « école en poésie », qui encouragent et accompagnent l'engagement poétique.

Enfin, chaque année au mois de mars, le Printemps des poètes organise son événement phare éponyme. En 2021, la 23^e édition de cette manifestation a été placée sous le thème du désir, avec des ateliers, des concours, des enveloppes poétiques, des lectures et parfois même... des déclarations d'amour personnalisées.

Les études du Centre national du livre

Afin de s'assurer de la pertinence de son action, le CNL s'attache à mieux connaître le secteur dans lequel il évolue, grâce à des études opérationnelles permettant à la fois d'éclairer la profession et de conduire une politique de soutien la plus adaptée possible.

Dans cette optique, le CNL s'interroge régulièrement sur les liens qui unissent les Français au livre et à la lecture. En 2021, l'établissement a ainsi publié les résultats de la quatrième vague de son baromètre « Les Français et la lecture » et s'est aussi particulièrement intéressé à la bande dessinée, à l'occasion de l'année événement BD 20-21.



Baromètre Les Français et la lecture

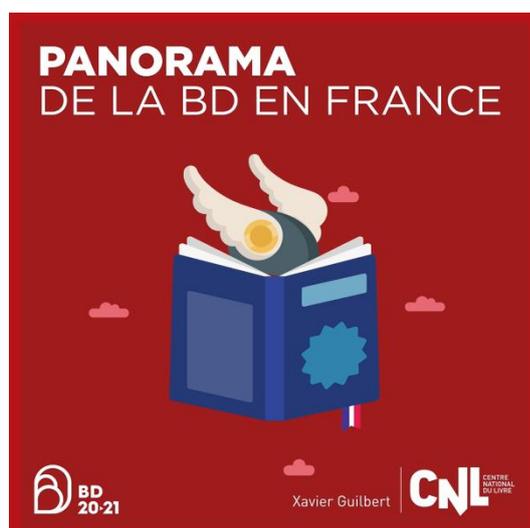
Produit depuis 2015, avec l'institut Ipsos, ce baromètre a vocation à proposer, tous les deux ans, une étude complète sur les Français et la lecture. Portant sur un échantillon de 1 000 personnes, représentatives de la population française âgée de plus de 15 ans, il permet de mesurer dans le temps les pratiques et les perceptions des Français vis-à-vis du livre et de la lecture, de mieux comprendre leurs motivations ou leurs freins à lire des livres, d'identifier les leviers qui les amènent ou les amèneraient à la lecture.

Dans cette édition, les Français se révèlent encore nombreux à lire, même si 2020 a été marquée par une baisse globale de la lecture. Pourtant, ils sont plus nombreux à avoir le sentiment d'avoir lu davantage qu'auparavant. Dans cette année en dents de scie, ils ont probablement eu des pics de lecture loisirs, notamment pendant le premier confinement, mais leurs lectures liées au travail ou aux études ont progressé, renforçant la porosité entre les deux, et provoquant chez certains une mise à distance de la lecture.

Néanmoins, même s'ils ont lu et acheté moins de livres en 2020, les Français restent très attachés à leurs librairies et valorisent encore plus fortement la lecture, qui représente pour eux une source de plaisir, d'apprentissage et de découverte de nouvelles choses, de bonheur et d'épanouissement. Pour les jeunes, l'idée que le livre permet de s'évader est également très importante.

Le manque de temps et la concurrence d'autres loisirs restent les premiers freins à la lecture et les Français sont plus nombreux à penser que des lectures plus faciles, mais aussi des échanges et des recommandations en ligne les inciteraient à lire davantage.

Finalement, certainement en écho aux restrictions liées à la crise sanitaire, sortir avec des amis serait sans aucun doute l'activité favorisée par les Français dans le cadre de leurs loisirs, mais la lecture se maintient en deuxième position !



Panorama de la bande dessinée en France

Après l'étude « Les Français et la bande dessinée », publiée en septembre 2020, qui a permis de mieux comprendre les pratiques, les motivations et les leviers de lecture des Français dans le domaine de la bande dessinée, le Centre national du livre a souhaité clôturer l'année de la bande dessinée, BD 20-21, par un état des lieux très détaillé du secteur.

Décrypter les grandes tendances, les spécificités, les paradoxes et les dynamiques à l'œuvre depuis 10 ans, c'est toute l'ambition du rapport confié par le CNL à Xavier Guilbert.

Ce panorama de la bande dessinée en France offre ainsi de nombreuses pistes de réflexion et révèle les grands défis auxquels tous les acteurs du secteur devront se confronter dans les années à venir : un lectorat plutôt jeune dont le vivier diminue avec l'âge ; une offre numérique qui ne parvient pas à s'installer dans les pratiques malgré l'existence de plateformes dédiées ; un marché dynamique, mais très concentré et avec de fortes disparités ; des tensions entre auteurs et éditeurs ; enfin, le sentiment que la bande dessinée n'est pas encore tout à fait parvenue à acquérir une véritable reconnaissance institutionnelle.

Pour répondre à ces défis, le CNL souhaite participer pleinement aux actions menées pour développer le lectorat ou favoriser la diversité dans le secteur, mais aussi devenir le lieu de l'échange et du dialogue entre tous les acteurs de la bande dessinée.

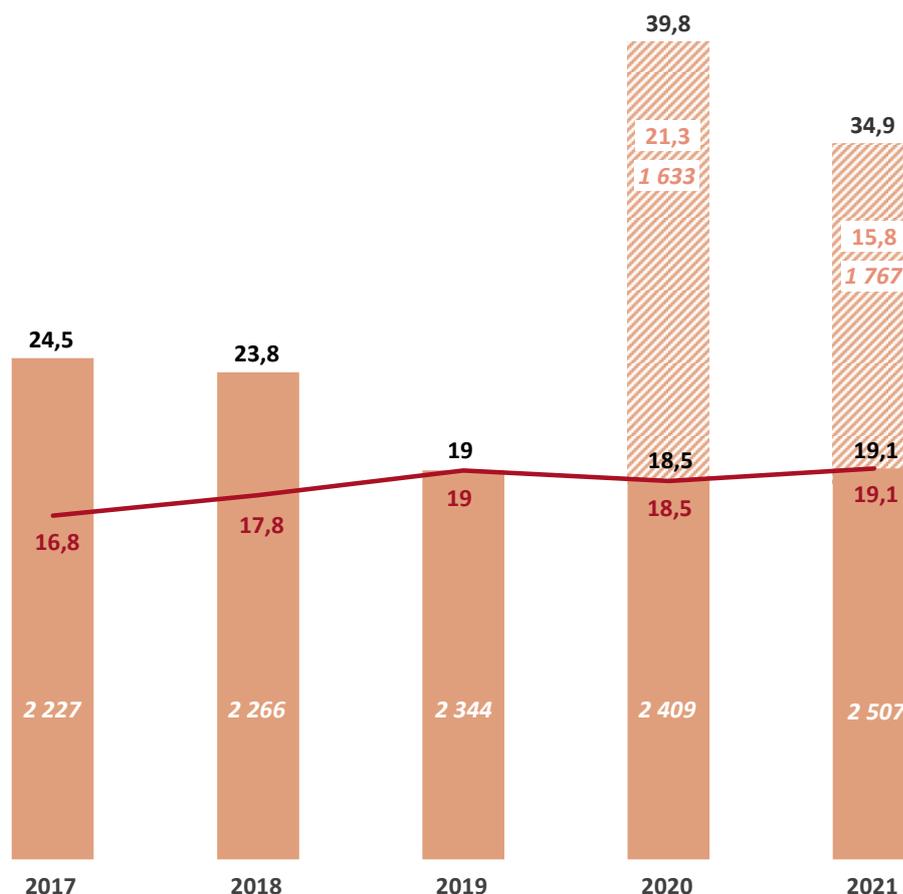
La bande dessinée, et notamment le manga, est un genre littéraire et artistique clé pour le jeune public, mais pas seulement. Ses multiples formes sont aussi le terrain de l'expression, de la créativité et de l'expérimentation, ancrées dans l'histoire de l'art mondiale, qui, pour reprendre le titre de la conférence inaugurale de Benoît Peeters au Collège de France, forment le « génie de la bande dessinée ».



Les études complètes sont téléchargeables et feuilletables sur le site internet du CNL.



Panorama général des aides en volume et en valeur



Nombre d'aides

 Montant total attribué au titre du plan d'urgence et du plan de relance (M€)

 Montant total attribué au titre des aides (M€)

 Montant attribué au titre des aides, hors BnF, BIEF, MEL (M€)

Comparativement à 2020¹, les aides allouées par le CNL en 2021 *via* ses dispositifs courants sont globalement en hausse, en volume comme en valeur : de 2 409 aides allouées en 2020 à 2 507 en 2021, soit une augmentation de 4 %, et de 18,5 M€ attribués en 2020 à 19,1 M€ en 2021, soit une hausse de 3 %. S'ajoutent à ces dispositifs courants 1 767 aides pour un montant total de 15,8 M€, au titre du soutien exceptionnel à la filière du livre, mis en œuvre pour aider les professionnels à faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire, portant ainsi l'action globale du CNL en 2021 à 4 274 aides en volume et 34,9 M€ en valeur.

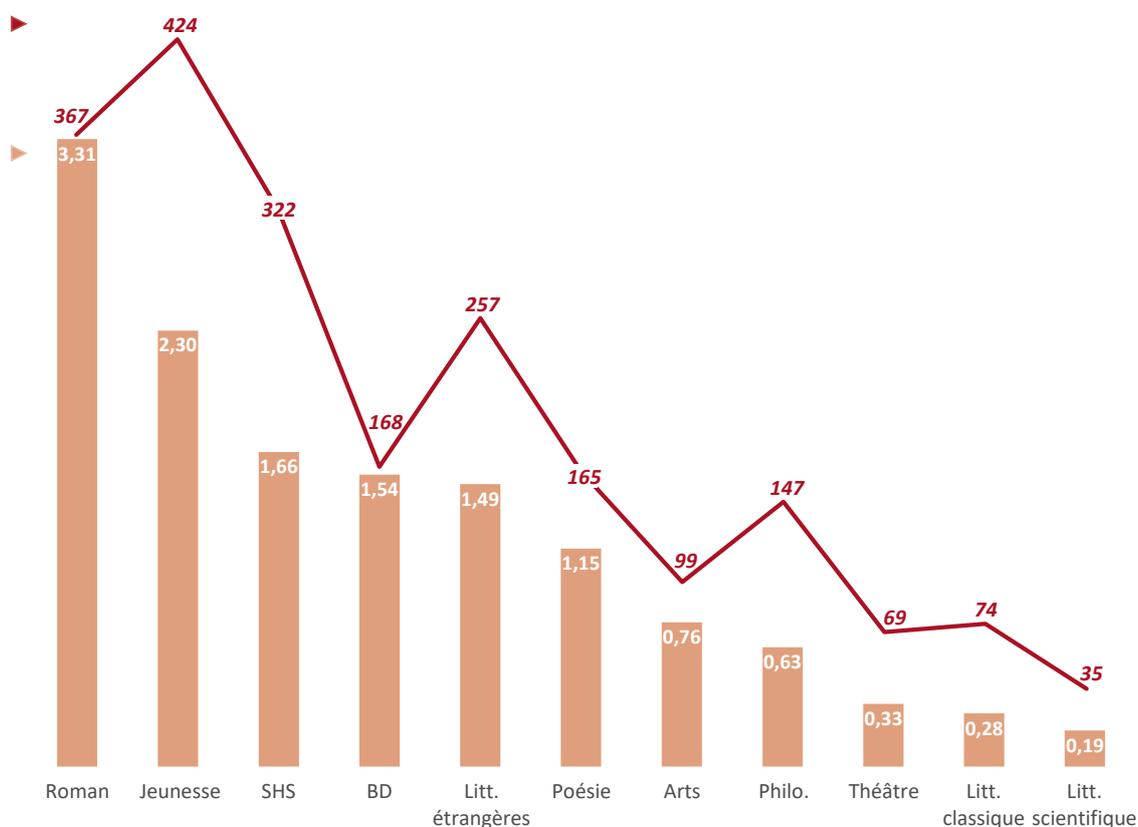
¹ Pour mémoire, à compter du 1^{er} janvier 2016, comme d'autres établissements publics, le Centre national du livre a mis en œuvre et appliqué le décret n° 2012-1246, du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Depuis, l'activité de l'établissement est donc analysée au regard de la nomenclature GBCP, selon des périmètres sensiblement différents de ceux des exercices précédents, rendant inopérants les comparatifs pluriannuels détaillés.



Panorama des aides par domaine éditorial

Afin de mesurer la portée de son action par secteur éditorial, le CNL propose chaque année une ventilation globale de ses aides selon les thématiques de ses commissions : roman, littérature classique, littératures étrangères, philosophie, histoire-sciences humaines et sociales, littérature scientifique et technique, arts, poésie, théâtre, jeunesse et bande dessinée.

Dès lors qu'elles sont ventilables dans une thématique, toutes les natures d'aides sont agrégées, qu'il s'agisse d'aides aux auteurs, aux éditeurs ou revues, mais également d'aides aux manifestations littéraires, aux librairies ou aux bibliothèques. En 2021, sur les 19,1 M€ alloués au total au titre des dispositifs courants, 13,6 M€ sont ainsi ventilables¹, soit 72 % des aides globales en valeur (85 % en volume).



Montants en M€

Nombre d'aides

► le plus aidé

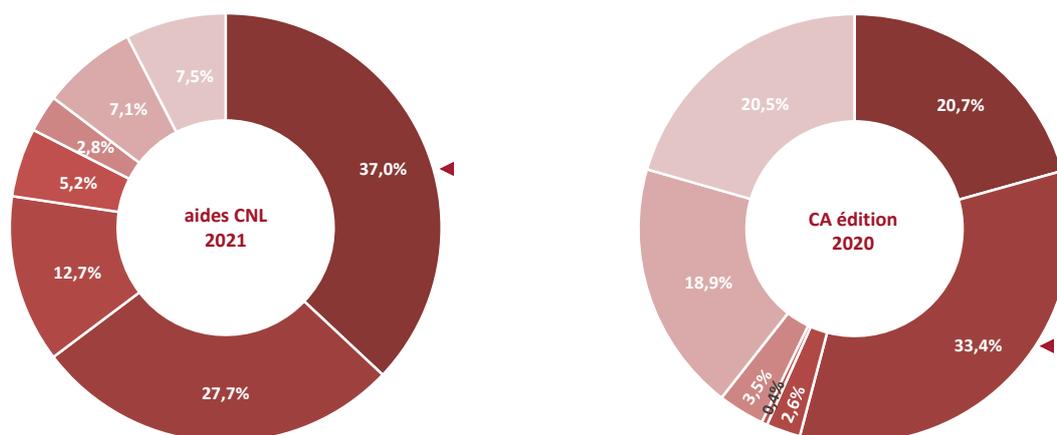
Resserrée sur les éditeurs et revues soutenus pour des publications, la ventilation des aides CNL par secteur éditorial montre que l'établissement aide plus les domaines « Histoire, sciences humaines et sociales, philosophie », « arts » et « poésie, théâtre » que ce qu'ils représentent au sein du chiffre d'affaires de l'édition française (chiffre d'affaires 2020, hors secteurs non aidés par le CNL), et ce de manière significative.

¹ Ne sont ventilables que partiellement les aides aux éditeurs, les aides aux librairies, les aides aux organisateurs de manifestations littéraires et les aides aux structures d'accompagnement ou de valorisation du secteur du livre. Ne sont pas ventilables, les aides aux auteurs à visée sociale (allocations annuelles).

En effet, le domaine « Histoire, sciences humaines et sociales, philosophie » pèse 37 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 20,7 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel positif de 16,3 points ; le domaine « arts » pèse 12,7 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 2,6 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel positif de 10,1 points ; et le domaine « poésie, théâtre » pèse 5,2 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 0,4 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel positif de 4,8 points.

A l'inverse, le CNL aide moins les domaines « littératures », « bande dessinée » et « jeunesse » que ce qu'ils représentent au sein du chiffre d'affaires de l'édition française (chiffre d'affaires 2020, hors secteurs non aidés par le CNL). En effet, le domaine « littératures » pèse 27,7% des aides CNL ventilables en valeur, contre 33,4 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel négatif de 5,7 points ; le domaine « bande dessinée » pèse 7,1 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 18,9 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel négatif de 11,8 points et le domaine « jeunesse » pèse 7,5 % des aides CNL ventilables en valeur, contre 20,5 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit un différentiel négatif de 13 points.

Seul le domaine « littérature scientifique et technique » représente un ordre de grandeur similaire au sein de la ventilation des aides CNL en valeur et du chiffre d'affaires de l'édition française (chiffre d'affaires 2020, hors secteurs non aidés par le CNL), avec un différentiel négatif de seulement 0,7 point.

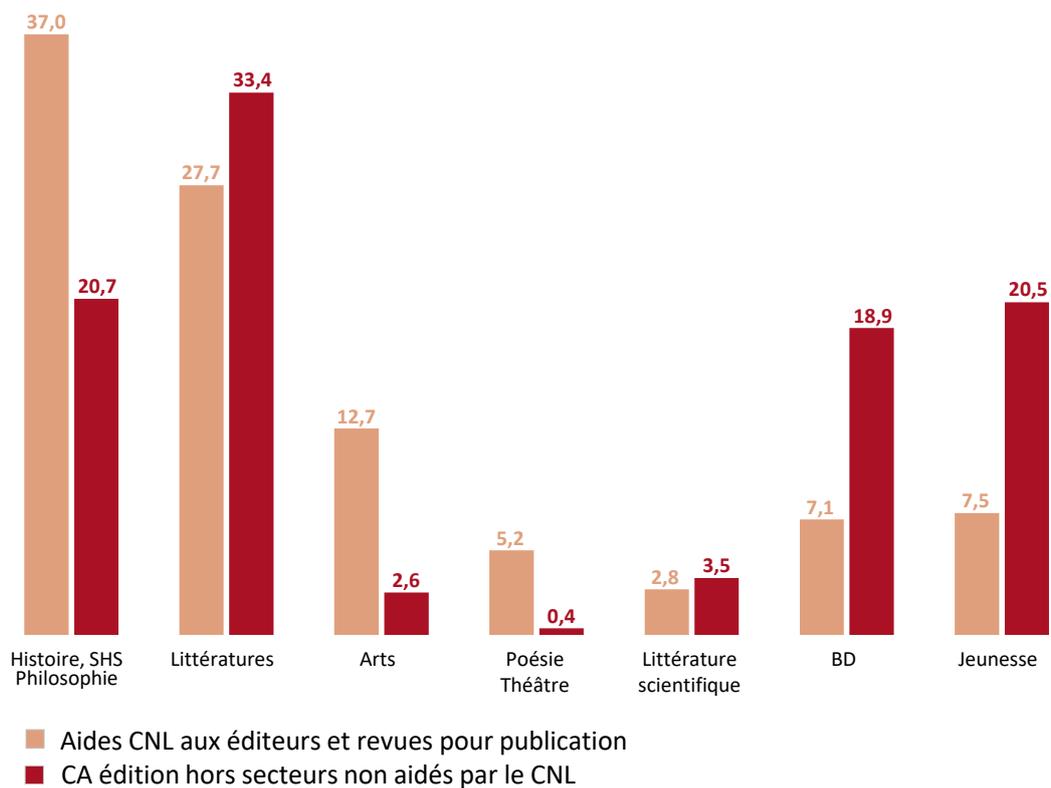


- Histoire, SHS, Philosophie
- Littératures
- Arts
- Poésie, théâtre
- Littérature scientifique et technique
- Bande dessinée
- Jeunesse

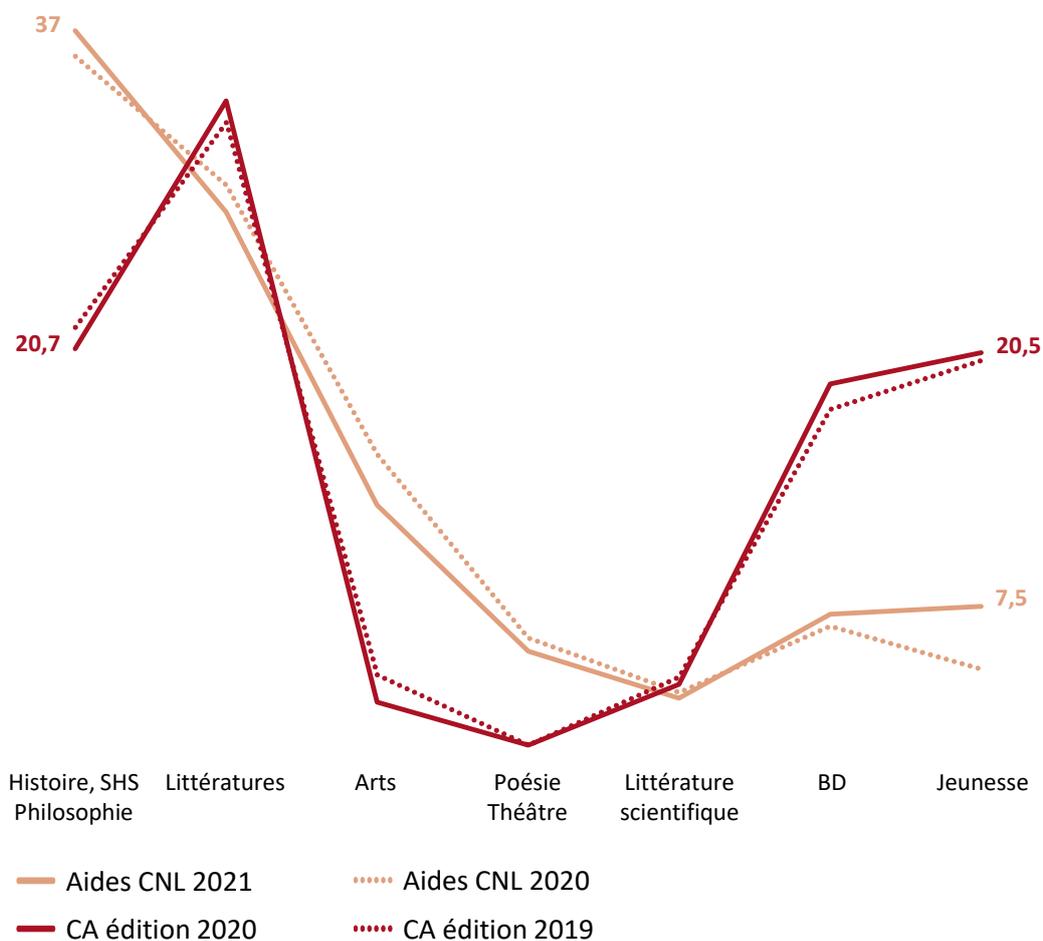
► **Le plus aidé par le CNL en édition : Histoire, SHS, Philo.**

► **CA édition le plus important : Littératures**

Source CA édition : Les chiffres de l'édition, rapport statistiques SNE 2020/2021, Syndicat national de l'édition



Source CA édition : Les chiffres de l'édition, rapport statistiques SNE 2020/2021, Syndicat national de l'édition



Source CA édition : Les chiffres de l'édition, rapport statistiques SNE 2019/2020-2020/2021, Syndicat national de l'édition

Le poids de chacun des secteurs éditoriaux, de même que les écarts entre les aides CNL et le chiffre d'affaires de l'édition française, restent globalement sur des tendances similaires à celles des années passées. Toutefois, le différentiel entre les aides CNL et le chiffre d'affaires de l'édition française s'est légèrement réduit pour le domaine « arts », « poésie, théâtre » et « jeunesse », tandis qu'à l'inverse, il s'est accentué dans les domaines « histoire, sciences humaines et sociales » et « littératures ».

Pour mémoire, plus du tiers (34 %) du chiffre d'affaires de l'édition française est généré par des secteurs non aidés par le CNL¹ ; le chiffre d'affaires de l'édition française s'établissant à 2,6 milliards d'euros (données 2020), dont 1,7 milliard d'euros dégagé par les secteurs éditoriaux soutenus par le CNL.

¹ Enseignement scolaire, religion et ésotérisme, dictionnaires et encyclopédies, documents et actualité, livres pratiques, cartes géographiques et atlas, ouvrages de documentation.

Panorama des aides par nature de bénéficiaire

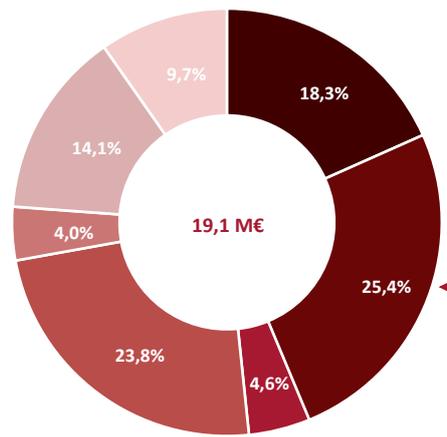
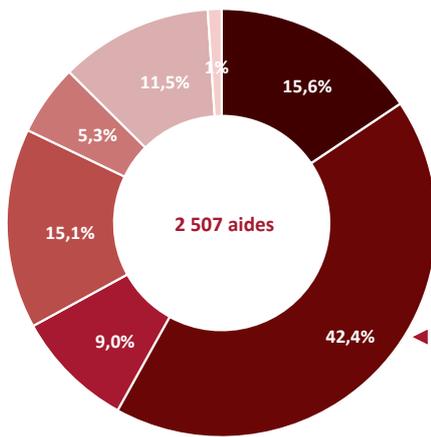
Les aides du CNL, déployées en une vingtaine de dispositifs, bénéficient à l'ensemble des professionnels de la chaîne du livre (auteurs, traducteurs, éditeurs d'ouvrages et de revues, bibliothèques, librairies ou organisateurs de manifestations littéraires), mais également aux structures qui les représentent, les accompagnent ou les promeuvent.

En 2021, au-delà de ses dispositifs courants, le CNL s'est encore fortement mobilisé aux côtés des professionnels du livre, toujours fragilisés par les conséquences économiques de la crise sanitaire, à travers la mise en œuvre d'un plan de relance exceptionnel d'un montant total de près de 16 M€.

	Demandes examinées en commission	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'aides	Montants en M€
Auteurs et traducteurs	794	391	391	3,49
Editeurs hors revues	1 561	332	1 064	4,85
Revues	234	167	225	0,88
Librairies	435	320	379	4,53
Bibliothèques	151	130	134	0,77
Organisateurs manifestations littéraires	381	265	288	2,69
Accompagnement/valorisation du livre	27	26	26	1,85
Total soutien CNL dispositifs courants	3 583	1 631	2 507	19,06
Auteurs et traducteurs	213	209	209	0,76
Editeurs hors revues	77	70	70	0,54
Librairies	190	183	187	6,91
Bibliothèques	1 301	1 299	1 301	7,60
Total soutien CNL plan de relance	1 781	1 761	1 767	15,81
Total soutien CNL	5 364	3 392	4 274	34,87

+ 313 demandes de labels et agréments pour 262 LIR, 13 LR et 8 LFR attribués

	Nombre d'aides	Montants en M€
Auteurs et traducteurs	600	4,25
Editeurs hors revues	1 134	5,39
Revues	225	0,88
Librairies	566	11,44
Bibliothèques	1 435	8,37
Organisateurs manifestations littéraires	288	2,69
Accompagnement/valorisation du livre¹	26	1,85
Total soutien CNL	4 274	34,87



- Auteurs et traducteurs
- Editeurs hors revues
- Revues
- Librairies
- Bibliothèques
- Organisateurs de manifestations littéraires
- Structures d'accompagnement ou de valorisation du livre

► **le plus aidé**

En 2021, sur les 3 583 demandes recevables dans le cadre des dispositifs courants, et examinées en commissions ou comités, le CNL a alloué 2 507 aides, pour un montant total de 19,1 M€. A cela s'ajoute l'examen des demandes d'agrément « Librairie francophone à l'étranger » (en 2021, 8 agréments alloués sur 9 demandes) et des demandes de labellisation « Librairie de référence » (en 2021, 275 labels alloués sur 304 demandes), mis en œuvre par le CNL pour le compte du ministère de la Culture.

Sur ces dispositifs courants, les éditeurs ont bénéficié d'un soutien important du CNL, avec 1 064 aides pour un montant global de 4,85 M€, notamment pour la publication (2,36 M€) et la traduction d'ouvrages (1,8 M€). Les librairies, grâce un soutien renforcé par rapport à 2020 (de 3,76 M€ en 2020 à 4,53 M€ en 2021), ont été particulièrement aidées pour leur développement économique (2,46 M€ au total en prêts et subventions) ou la valorisation de leurs fonds (0,97 M€).

Soutenus à hauteur de 3,49 M€, les auteurs et traducteurs sont également aidés de manière significative, notamment à travers des bourses d'écriture (3,04 M€). Viennent ensuite, en valeur, le soutien aux organisateurs de manifestations littéraires (2,69 M€), avec un accompagnement dédié aux projets présentés dans le cadre de Partir en livre, la grande fête du livre pour la jeunesse (0,35 M€) ; le soutien aux structures d'accompagnement ou de valorisation du secteur du livre (1,85 M€), soit pour leurs activités annuelles soit pour des projets spécifiques ; le soutien aux revues, essentiellement pour leur fonctionnement (0,88 M€) ; le soutien aux bibliothèques, pour la mise en œuvre d'actions en faveur des publics empêchés ou de la jeunesse (0,77 M€).

Parallèlement, compte tenu du contexte de crise sanitaire et économique toujours très présent en 2021, le CNL a également mis en œuvre un plan de soutien exceptionnel à la relance, dont les principaux bénéficiaires ont été les bibliothèques (7,60 M€), les librairies (6,91 M€), les auteurs (0,76 M€) et les éditeurs (0,54 M€).

Le soutien aux auteurs et aux traducteurs

Le soutien du CNL aux auteurs se décline principalement en bourses d'écriture et bourses de résidence visant à permettre à des auteurs ou des illustrateurs de dégager du temps, pour mener à bien un projet personnel d'écriture ou d'illustration, à des fins de publication. Ces dispositifs sont accessibles aux auteurs et illustrateurs utilisant la langue française et ayant déjà été publiés à compte d'éditeur.

Les traducteurs peuvent, quant à eux, bénéficier de bourses de traduction ou de bourses de résidence lorsqu'ils traduisent depuis les langues étrangères vers le français, et de bourses de séjour en France lorsqu'ils traduisent du français vers les langues étrangères. Ces dispositifs à destination des traducteurs ont pour objectifs de favoriser la traduction et le rayonnement des œuvres étrangères en France et des œuvres françaises à l'étranger, dans toute leur diversité.

A cela s'ajoutent les allocations annuelles, qui concernent un nombre restreint d'auteurs, et la bourse Cioran, qui récompense un projet d'écriture d'essai de facture libre à caractère philosophique ou littéraire.

En 2021, 391 aides ont été attribuées aux auteurs et traducteurs pour un montant total de 3,49 M€, dans le cadre de ces dispositifs courants.

Par ailleurs, le CNL a poursuivi son accompagnement en faveur des auteurs, en organisant des rencontres spécifiques pour les associations dédiées (EAT, Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, SNAC, ATLF) et en proposant chaque mois des « Portes ouvertes » en visioconférence, pour présenter et expliquer ses dispositifs d'aide. Ces « Portes ouvertes » ont permis de toucher plus de 230 auteurs, en France et à l'étranger.

Parallèlement, compte tenu de la crise sanitaire, qui a continué à toucher les auteurs dans leur activité quotidienne de création et engendré pour certains d'importantes difficultés, le CNL a prolongé l'assouplissement de ses conditions d'attribution d'aides et mis en place une aide exceptionnelle à destination des auteurs ne pouvant bénéficier du fonds de solidarité nationale. Ce soutien exceptionnel a pour objectif d'aider les auteurs à surmonter les difficultés financières liées aux conséquences de l'état d'urgence sanitaire : baisse de revenus du fait de l'annulation de festivals, salons, rencontres et activités d'éducation artistique et culturelle, mais aussi baisse des droits d'auteurs, du fait de l'annulation ou du report de publications par les maisons d'édition, des fermetures de librairies, de la concentration des achats sur les ouvrages d'auteurs reconnus, ou encore du repli des achats de droits de traduction. Dotée d'1 M€ et directement gérée par le CNL, cette aide exceptionnelle a permis de soutenir 209 auteurs, pour un montant de 761 625 €, au titre des pertes subies au premier semestre 2021.

	Nombre d'aides	Montants
Bourses auteurs et illustrateurs (écriture)	306	3 038 000 €
Bourses auteurs et illustrateurs (résidence)	29	94 000 €
Ensemble bourses auteurs	335	3 132 000 €
Ensemble bourses traducteurs	49	271 000 €
Allocations annuelles aux auteurs	6	68 000 €
Bourse Cioran	1	18 000 €
Total auteurs et traducteurs dispositifs courants	391	3 489 000 €
Aides exceptionnelles aux auteurs	209	761 625 €

Montants individuels alloués les plus importants, hors allocations annuelles

17 bourses d'année sabbatique de 30 000 € chacune.

1 bourse Cioran de 18 000 €.

66 bourses de création de 15 000 € chacune.

Bourses aux auteurs

335 bourses (3,1 M€), dont :

17 bourses d'année sabbatique (de 30 000 € chacune),

207 bourses de création (66 de 15 000 € chacune, 141 de 8 000 € chacune),

82 bourses de découverte (de 5 000 € chacune),

29 bourses de résidence (5 de 6 000 € chacune ; 8 de 4 000 € ; 16 de 2 000 €,

dont 14 allouées à des auteurs jeunesse dans le cadre de Partir en livre).

Bourses aux traducteurs

49 bourses (0,3 M€), dont :

24 bourses de traduction (15 de 8 000 € chacune et 9 de 5 000 € chacune).

25 bourses de séjour aux traducteurs étrangers (9 de 6 000 € chacune,

10 de 4 000 € chacune et 6 de 2 000 € chacune).

Les bourses aux auteurs et illustrateurs

En permettant aux auteurs et illustrateurs de dégager du temps au profit de leurs projets de création littéraire, les bourses du CNL contribuent à la qualité et à la diversité de la création des auteurs, qu'ils soient créateurs, essayistes ou illustrateurs.

En 2021, ont notamment bénéficié d'une bourse aux auteurs ou illustrateurs :

Abdelaziz Baraka Sakin, dans la catégorie « littératures étrangères ». Lauréat du prix de la littérature arabe en 2020, le romancier soudanais Abdelaziz Baraka Sakin a bénéficié d'une bourse d'année sabbatique pour son projet de roman en arabe, *Le Saint du vin*. Il y explore le thème de la peur, à travers l'histoire d'un couple de retraités, persuadé de l'imminence d'une troisième guerre mondiale, et des réfugiés qu'il héberge.

Anne-Laure Bondoux, dans la catégorie « littérature jeunesse ». Auteure de nombreux ouvrages, principalement dédiés à la jeunesse, Anne-Laure Bondoux a bénéficié d'une bourse d'année sabbatique pour *Les grandes choses*, un projet de roman ambitieux, mêlant drames individuels et histoire collective, autour du destin d'une famille française d'origine rurale sur quatre générations.

Chloé Cruchaudet, dans la catégorie « bande dessinée ». Scénariste et dessinatrice de bande dessinée, Chloé Cruchaudet a bénéficié d'une bourse de création pour *Le temps me presse, Céleste !*, un projet de roman graphique décrivant le processus de création de l'œuvre romanesque de Marcel Proust à travers sa relation particulière avec sa gouvernante, Céleste Albaret.

Guillaume Kosmicki, dans la catégorie « arts ». Musicien et conférencier en musicologie, Guillaume Kosmicki a bénéficié d'une bourse de création pour *Compositrices, une autre histoire de la musique*, un projet d'essai ayant pour ambition de mettre en lumière une soixantaine de compositrices du monde entier et de leur rendre une juste place dans l'histoire de la musique.

Scholastique Mukasonga, dans la catégorie « roman ». Autrice de romans traduits dans une douzaine de langues et couronnés par de nombreux prix littéraires, Scholastique Mukasonga a bénéficié d'une bourse d'année sabbatique pour son projet *Sister Deborah*, retraçant le parcours d'une prophétesse guérisseuse afro-américaine, depuis son Mississippi natal jusqu'au Rwanda, dans le contexte du réveil évangélique est-africain des années 30 et 40.

Les bourses de résidence

En attribuant une rémunération aux écrivains, illustrateurs ou traducteurs (des langues étrangères vers le français) invités par une structure, les bourses de résidence permettent aux auteurs de mener à bien un projet d'écriture, d'illustration ou de traduction relevant des domaines littéraires soutenus par le CNL (arts, bande dessinée, jeunesse, littérature classique, littératures étrangères, littérature scientifique et technique, philosophie, poésie, roman, sciences humaines et sociales, théâtre) et de participer à un projet d'animation littéraire.

En 2021, ce dispositif a été complété par un projet de résidences, inédit et expérimental, en partenariat avec la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse et la Ligue de l'enseignement, pour la 7^e édition de Partir en livre. Dans ce cadre, 14 auteurs ont bénéficié de bourses de résidence dans les colonies de vacances et centres de loisirs participant à l'opération Vacances apprenantes, portée par le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports et visant à renforcer les connaissances des enfants ou à leur offrir des activités enrichissantes pendant l'été.

En 2021, ont notamment bénéficié d'une bourse de résidence :

Imasango. Poétesse néo-calédonienne, Imasango a obtenu une bourse de résidence de trois mois à la Fondation Saint-John Perse d'Aix-en-Provence, pour le projet *Pour la grâce du monde*, abordant des thèmes qui lui sont chers : l'insularité, la liberté, l'exil, la place de la femme et l'universelle quête de sens.

Philippe Fenwick. Écrivain, acteur et metteur en scène engagé, Philippe Fenwick a obtenu une bourse de résidence de deux mois au sein de l'association La Pensée sauvage, à Bouxurulles, dans les Vosges, pour un projet de pièce intitulé *En vrai*. Fin observateur du monde contemporain, il y questionne, par l'évocation d'une société totalitaire, la complexité de notre rapport à l'enfermement et au contrôle.

Daniel Maximin. Figure incontournable de la littérature caribéenne francophone, Daniel Maximin a obtenu une bourse de résidence d'un mois au sein de l'association Libre culture à Sète, pour *Écritures et regards*, un projet de recueil de poèmes en prose dans lequel il pose son regard d'écrivain guadeloupéen sur son lieu de résidence, instaurant ainsi un véritable dialogue entre Caraïbes et Méditerranée.

Charles Pennequin. Artiste performatif et poète à l'œuvre polymorphe et engagée, Charles Pennequin a obtenu une bourse de résidence de deux mois, portée par la structure Colères du présent à Arras, pour le projet *Nos mondes sauvages*. Issu de rencontres avec des habitants des Hauts-de-France, le texte est conçu comme une accumulation de témoignages et de bribes de vies, mêlée à des réflexions sur la langue et l'oralité.

Krisztina Tóth. Autrice hongroise, reconnue tant pour sa prose que pour sa poésie, Krisztina Tóth a obtenu une bourse de deux mois à la Villa Gillet à Lyon, pour son projet de roman intitulé *L'œil du singe*, alliant prose du quotidien et humour sarcastique, dans la continuité de ses textes précédents.

Les bourses de traduction des langues étrangères vers le français

Les bourses de traduction des langues étrangères vers le français visent à favoriser la traduction et le rayonnement des œuvres étrangères en France dans toute leur diversité, en permettant aux traducteurs confirmés de consacrer du temps, en France ou à l'étranger, à un projet individuel et personnel de traduction de grande ampleur, à des fins de publication.

En 2021, ont notamment bénéficié d'une bourse de traduction :

Jean-Baptiste Bardin, dans la catégorie « arts ». Traducteur du suédois, Jean-Baptiste Bardin a bénéficié d'une bourse pour la traduction des *Carnets (1954-2001)* d'Ingmar Bergman, regroupant les notes de travail du réalisateur et apportant un éclairage nouveau sur ses films, ses sources d'inspiration et ses choix artistiques.

Gaël Cheptou, dans la catégorie « philosophie ». Traducteur de l'allemand, Gaël Cheptou a bénéficié d'une bourse pour un projet de traduction de textes politiques de Martin Buber, mettant en lumière les grands principes et l'originalité de la philosophie politique et sociale de ce penseur majeur du XX^e siècle.

Paul Lequesne, dans la catégorie « littératures étrangères ». Traducteur du russe, Paul Lequesne a bénéficié d'une bourse pour la traduction de *Les chants furieux de Guillaume du Vintrais*, recueil de sonnets de Yakov Kharon et Youri Weinert. Écrit par deux prisonniers du Goulag dans les années 1940, cet ouvrage emblématique de la littérature carcérale est un véritable hymne à la liberté.

Brice Matthieussent, dans la catégorie « littératures étrangères ». Traducteur de l'anglais, Brice Matthieussent a bénéficié d'une bourse pour la traduction de l'autobiographie de l'écrivain écossais Kenneth White, intitulée *Entre deux mondes*, qui offre un témoignage passionnant sur la vie et l'engagement de cette figure majeure de la littérature et de la poésie du XX^e siècle.

Elisabeth Monteiro-Rodrigues, dans la catégorie « littératures étrangères ». Traductrice du portugais, Elisabeth Monteiro-Rodrigues a bénéficié d'une bourse pour la traduction du roman *Terra sonâmbula*, de l'auteur mozambicain Mia Couto, explorant la nature et l'empreinte de la guerre sur les êtres, à travers le récit d'un vieil homme et d'un enfant fuyant un camp de réfugiés.

Les bourses de séjour pour les traducteurs du français vers les langues étrangères

Les bourses de séjour pour les traducteurs du français vers les langues étrangères visent à favoriser la traduction et le rayonnement des œuvres françaises à l'étranger, dans toute leur diversité, en offrant aux traducteurs étrangers la possibilité de séjourner en France pour y mener un projet de traduction d'un ouvrage français à des fins de publication.

En 2021, ont notamment bénéficié d'une bourse de séjour :

Marko Božić, bénéficiaire d'une bourse de séjour de trois mois, pour la traduction en serbe de *Aux origines du nationalisme albanais : la naissance d'une nation majoritairement musulmane en Europe*, de Nathalie Clayer (éditions Karthala), à paraître aux éditions Akademska knjiga, en Serbie.

Ivana Burger, bénéficiaire d'une bourse de séjour d'un mois, pour la traduction en croate de *L'anomalie*, d'Hervé Le Tellier (éditions Gallimard), à paraître aux éditions Fraktura, en Croatie.

Regina López Muñoz, bénéficiaire d'une bourse de séjour de deux mois, pour la traduction en espagnol de *Les lois de l'ascension*, de Céline Curiol (éditions Actes Sud), à paraître aux éditions Errata naturae & Periférica, en Espagne.

Simona Mambrini, bénéficiaire d'une bourse de séjour de deux mois, pour la traduction en italien de *Le jardin de Babylone* de Bernard Charbonneau (éditions de l'Encyclopédie des nuisances) à paraître aux Edizioni degli animali, en Italie.

Levente Selaf, bénéficiaire d'une bourse de séjour de trois mois, pour la traduction en hongrois de *Mon grand appartement*, de Christian Oster (éditions de Minuit), à paraître aux éditions Gondolat, en Hongrie.

La bourse Cioran

Décernée chaque année à un auteur de langue française afin de lui permettre de mener à bien un projet d'écriture d'essai de facture libre, à caractère philosophique ou littéraire, la bourse Cioran a été créée grâce au legs sur les droits d'auteur de l'œuvre d'Emil Cioran, fait au CNL par Simone Boué, sa compagne.

En 2021, cette bourse a été attribuée à Renaud Ego pour son projet d'essai intitulé *Le plus simple appareil*. Ecrivain, poète, critique littéraire et spécialiste de l'art rupestre africain, il a notamment publié *Le désastre d'Eden* (Paroles d'aube, 1995), *Jimi Hendrix* (Le Castor Astral, 1996), *San* (Adam Birò, 2000), *Matthieu Messagier : l'arpent du poème dépasse l'année-lumière* (Editions Jean-Michel Place, 2002) et *La réalité n'a rien à voir* (Le Castor Astral, 2006). Empruntant ses exemples aux mythes, à la littérature et à l'art, Renaud Ego consacre ce nouvel essai à l'exploration du concept de nudité, propre à l'espèce humaine, et poursuit ainsi une réflexion originale sur le regard, entamée dans ses précédents ouvrages, *Le Geste du regard* (L'atelier contemporain, 2017) et *Vous êtes ici* (Le castor astral, 2021). Il aborde également la conception solitaire de notre espèce, la signification de cette solitude anthropologique et les moyens de la dépasser.

Les allocations annuelles aux auteurs

Les allocations annuelles visent à pallier les difficultés financières chroniques ou de moyen terme, liées au grand âge ou à la maladie, d'auteurs dont l'œuvre publiée a contribué au rayonnement de la littérature d'expression française. En 2021, 6 auteurs ont bénéficié de ce dispositif à caractère social.

Le soutien aux éditeurs

Le soutien du CNL aux éditeurs se décline en subventions et en prêts visant à accompagner la prise de risque économique d'un éditeur en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée, sous format imprimé et/ou numérique, accessible au plus grand nombre. Ces aides ont, par exemple, vocation à permettre aux éditeurs de baisser leur prix de vente, augmenter le tirage d'un ouvrage ou encore mettre en œuvre des projets de développement.

Dans cette optique, sont ainsi attribuées des subventions à la publication d'ouvrages, des subventions aux grands projets (ouvrages ou collections), des subventions à la traduction d'ouvrages étrangers en français (intraduction) et des subventions à la traduction d'ouvrages français en langues étrangères (extraduction). Depuis juin 2017, le CNL accompagne également, par une subvention au développement, les éditeurs portant des projets de promotion de leurs publications et auteurs. A cela s'ajoutent un accompagnement spécifique en faveur du développement numérique et l'attribution de prêts à taux zéro pour le développement économique.

En 2021, 1 064 aides ont été attribuées aux éditeurs pour un montant total de 4,85 M€, dans le cadre de ces dispositifs courants.

Parallèlement, compte tenu du contexte de crise sanitaire et économique, le CNL a prolongé l'assouplissement de ses conditions d'attribution d'aides et déployé une aide économique exceptionnelle à destination des maisons d'édition indépendantes, réalisant un chiffre d'affaires global compris entre 50 000 € et 2 M€, dont au minimum 50 % générés par la vente de livres neufs en librairie. Cette aide exceptionnelle vise à soutenir les éditeurs indépendants dans la reprise de leur activité et à les accompagner financièrement dans leur programmation éditoriale. A ce titre, 70 éditeurs ont été aidés, pour un montant total de 539 300 €.

	Nombre d'aides	Montants
Publication	504	2 362 346 €
Traduction (intraduction)	273	1 163 124 €
Traduction (extraduction)	241	635 737 €
Développement numérique	15	393 531 €
Promotion des auteurs et publications	30	194 138 €
Ensemble subventions	1 063	4 748 876 €
Prêts économiques éditeurs	1	100 000 €
Total éditeurs dispositifs courants	1 064	4 848 876 €
Plan de relance aux éditeurs	70	539 300 €

Montants les plus importants alloués par titre

Leyli et Majnûn, Jâmi, éd. Diane de Selliers, 30 000 €
Nouvelle histoire du Moyen Âge, s/d Florian Mazel, éd. Seuil, 30 000 €
La grande grammaire du français, s/d A. Abeillé et D. Godard, éd. Actes Sud, 24 000 €
Sans adieu, Andries Bongers et Odilon Redon, éd. Cohen & Cohen, 21 000 €
Anthologie noire, s/d Nancy Cunard, éd. du Sandre, 21 000 €
Les formes du visible, Philippe Descola, éd. Seuil, 21 000 €
Crumb comics cover, R. Crumb, éd. Cornélius, 18 000 €
Les mondes de l'esclavage, s/d Paulin Isnard, éd. Seuil, 18 000 €
Au commencement était, D. Graeber et D. Wengrow, éd. Les liens qui libèrent, 16 821 €
Carnets (1955-1975), Ingmar Bergman, éd. Carlotta films, 16 560 €

Les subventions à la publication d'ouvrages

En prenant en charge une partie des coûts d'édition papier et/ou numérique d'un projet non encore publié, les subventions du CNL à la publication accompagnent la prise de risque économique des éditeurs, en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée.

En 2021, ont notamment bénéficié d'une subvention à la publication d'ouvrages :

Le Cahier Hannah Arendt, sous la direction de Martine Leibovici et Aurore Mréjen, aux éditions de l'Herne, dans la catégorie « philosophie ». Dressant le portrait de la philosophe allemande, cet ouvrage revient sur son travail autour du totalitarisme et dévoile, grâce à des extraits de correspondance et de nombreux inédits, des facettes moins connues de son parcours et de sa personnalité.

Changer d'air, de Jeanne Macaigne, aux éditions Les fourmis rouges, dans la catégorie « jeunesse ». Mêlant des illustrations pleines de fantaisie et un texte poétique, cet album audacieux propose une réflexion sur les liens familiaux et l'écologie, à travers l'histoire d'une maison et de ses habitants.

Close up / Arletty / Boxer, de Koffi Kwahulé, aux éditions Théâtrales, dans la catégorie « théâtre ». Mettant en scène des personnages marginaux, habités par leur radicalité, ce recueil porté par une langue puissante, lyrique et sensuelle, explore avec virtuosité la théâtralité si particulière des monologues.

D'encre et de papier, une histoire du livre imprimé, d'Olivier Deloignon, Jean-Marc Chatelain et Jean-Yves Moll, chez Actes Sud, dans la catégorie « arts ». Nourri d'une riche iconographie, ce panorama historique et culturel retrace près de six siècles de production de l'imprimé, et montre comment le livre imprimé a marqué matériellement et idéologiquement les sociétés, les imaginaires et les mémoires.

Les formes du visible : une anthropologie de la figuration, de Philippe Descola, aux éditions du Seuil, dans la catégorie « histoire, sciences humaines et sociales ». Servi par une construction solide, cet essai compare avec rigueur des images d'une grande diversité et établit de façon remarquable les fondements théoriques d'une anthropologie de la figuration.

Les subventions aux grands projets

En prenant en charge une partie des coûts d'édition, de traduction d'ouvrages exceptionnels - au regard de leur ampleur, de leur qualité littéraire ou scientifique et des coûts engagés -, des frais de lancement ou de développement d'une collection, les subventions aux grands projets accompagnent la prise de risque économique des éditeurs, en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée.

En 2021, ont notamment bénéficié d'une subvention aux grands projets :

Crumb comics cover, de Robert Crumb, aux éditions Cornélius, dans la catégorie « bande dessinée ». Compilant près de 250 couvertures de comics et dessins, parmi lesquels des documents rares et inédits, ce projet patrimonial, complété d'un important appareil critique, retrace la carrière foisonnante de Robert Crumb, figure de proue du comics *underground*, et offre un témoignage passionnant de l'histoire moderne des Etat-Unis.

La grande grammaire du français, sous la direction d'Anne Abeillé et Danièle Godard, aux éditions Actes Sud, dans la catégorie « littérature classique et critique littéraire ». En rupture avec les grammaires publiées jusqu'alors, cet ouvrage met à l'honneur la diversité des usages écrits et oraux, y compris quand ils s'écartent des normes enseignées, et présente un véritable état des lieux du français contemporain dans ses pratiques ordinaires, des années 1950 à nos jours.

Les mondes de l'esclavage : une histoire comparée, sous la direction de Paulin Isnard, aux éditions du Seuil, dans la catégorie « histoire, sciences humaines et sociales ». Rassemblant plus de cinquante contributeurs d'une quinzaine de nationalités, cet ouvrage exceptionnel propose une histoire inédite de l'esclavage dans le monde, de la Préhistoire à nos jours, et montre la pertinence politique d'une réflexion plaçant les héritages de l'esclavage au centre de notre présent.

Leyli et Majnûn de Jâmi, aux éditions Diane de Selliers, dans la catégorie « littératures étrangères ». Chef d'œuvre de la littérature persane, ce long poème du XV^e siècle est une réécriture du mythe oriental de Leyli et Majnûn, histoire d'un amour impossible. La traduction en prose inédite de Leili Anvar, accompagnée d'une sélection de 180 miniatures persanes ou mogholes, révèle au lecteur toute l'âme et la saveur de la poésie d'origine.

Les subventions à la traduction d'ouvrages étrangers en français (intraduction)

En prenant en charge une partie des coûts de traduction d'œuvres étrangères en français, les subventions à l'intraduction ont vocation à proposer des œuvres du monde entier dans une traduction française de qualité, sous format imprimé et/ou numérique.

En 2021, ont notamment bénéficié d'une subvention à l'intraduction :

Anthologie noire, sous la direction de Nancy Cunard, traduit de l'anglais par Geneviève Chevallier, éditions du Sandre, dans la catégorie « histoire, sciences humaines et sociales ». Publié en 1934 et traduit pour la première fois, ce livre-objet monumental, témoignant des luttes, des réussites et des persécutions du peuple noir en Amérique, en Afrique et en Europe dans les années 1930, a marqué un moment clé dans l'histoire de la conscience noire et de la lutte contre le racisme.

Le chat, le général et la corneille, de Nino Haratischwili, traduit de l'allemand par Rose Labourie, éditions Belfond, dans la catégorie « littératures étrangères ». Reposant sur une alternance de points de vue et d'époques, ce roman revient avec émotion sur la première guerre de Tchétchénie, qui s'incarne ici dans les destins poignants de trois personnages entraînés dans une histoire qui les dépasse.

Palma africana, de Michael Taussig, traduit de l'anglais par Marc Saint-Upéry, aux éditions B42, dans la catégorie « histoire, sciences humaines et sociales ». Illustré de photographies prises sur le terrain par l'auteur et écrit avec la verve qui lui est propre, cet ouvrage explore les conséquences écologiques, politiques et sociales de la production d'huile de palme en Colombie, et offre ainsi une vision pénétrante de notre condition humaine.

Poussière dans le vent, de Leonardo Padura, traduit de l'espagnol par René Solis, éditions Métailié, dans la catégorie « littératures étrangères ». Fresque historique d'une grande puissance, ce roman explore le trauma de la diaspora cubaine et la désintégration des liens, à travers les destins croisés d'un groupe d'amis dans la seconde moitié du XX^e siècle, offrant un hymne émouvant à l'amitié et à la fidélité.

Sigmund Freud, de Stefan Zweig, traduit de l'allemand par Jacques Le Rider, aux éditions Les belles lettres, dans la catégorie « philosophie ». Quatre-vingt-dix ans après la première édition française du célèbre essai consacré par Stefan Zweig à Sigmund Freud, cette nouvelle traduction, accompagnée par l'ensemble des réflexions de l'écrivain sur la psychanalyse, remet en perspective ce texte longtemps sous-estimé et le révèle sous un jour nouveau.

Les subventions à la traduction d'ouvrages français en langues étrangères (extraduction)

En prenant en charge une partie des coûts de traduction d'œuvres françaises en langues étrangères, les subventions à l'extraduction ont vocation à proposer des œuvres françaises dans une traduction de qualité, dans différentes langues étrangères, sous format imprimé et/ou numérique.

Par ailleurs, en matière d'extraduction, les prix littéraires constituent un véritable levier, puisqu'un ouvrage primé fait souvent l'objet de demandes d'aides pour des projets de traduction et de publication à l'étranger, à l'image de *l'Anomalie* de Hervé Le Tellier (éditions Gallimard), prix Goncourt 2020, bénéficiaire de sept aides en 2021, pour des traductions vers l'arabe, l'anglais, le bulgare, le croate, le danois, le letton et le serbe.

En 2021, ont notamment bénéficié d'une subvention à l'extraduction :

Alma, vol. 1 : Le vent se lève, de Timothée de Fombelle, éditions Gallimard Jeunesse, traduit en anglais par Holly James (Etats-Unis, Europa editions). Conjuguant aventure, fresque historique et récit initiatique, le premier volet de cette trilogie jeunesse aborde avec habileté et finesse la question de l'esclavage, à travers deux destins entrecroisés à la fin du dix-huitième siècle : celui d'Alma, quittant l'Afrique sur les traces de son petit frère disparu, et celui de Joseph Mars, monté clandestinement dans un navire de traite dans le port de Lisbonne.

La colonisation du savoir : une histoire des plantes médicinales du Nouveau Monde (1492-1750), de Samir Boumediene, éditions Des mondes à faire, traduit en espagnol par Cristina Moreno (Argentine, Tinta limón). Au croisement des études postcoloniales et des sciences botaniques, cet ouvrage examine l'impact de la colonisation dans le domaine de la connaissance, en explorant la manière dont les Européens se sont approprié les plantes médicinales découvertes sur le continent américain.

La danse du vilain, de Fiston Mwanza Mujila, éditions Métailié, traduit en italien par Camilla Diez (Italie, Nottetempo) et en suédois par Elin Svahn (Suède, Rámus). Dépeignant dans un style inimitable l'atmosphère chaotique du Zaïre des années 1970, ce roman flamboyant et plein d'humour entremêle les aventures de personnages hauts en couleurs, parmi lesquels Sanza qui, dans un pays miné par la dictature, quitte sa famille pour vivre avec les enfants des rues de Lubumbashi et commence une vie faite de petits et grands larcins.

La France des Belhoumi : portraits de famille, 1977-2017, de Stéphane Beaud, éditions La Découverte, traduit en italien par Salvatore Palidda (Mimesis edizioni, Italie). Retraçant les parcours des huit enfants d'une famille algérienne installée en France depuis 1977, dans un quartier HLM d'une petite ville de province, cette enquête sociologique met en évidence le rôle majeur de la transmission des savoirs par l'école en milieu populaire, mais aussi le poids du genre, et montre les dynamiques d'intégration à l'œuvre.

Qu'est-ce que le cinéma ?, d'Hervé Bazin, éditions du Cerf, traduit en croate par Mirna Šimat (Croatie, Disput). Ecrits par André Bazin, théoricien du cinéma français dont la pensée a fortement marqué l'ensemble de la critique d'après-guerre, mais aussi les réalisateurs de la Nouvelle vague, les articles rassemblés dans ce volume apportent un éclairage décisif et restent aujourd'hui incontournables.

Les subventions au développement numérique

Après plus de 10 ans de déploiement, les subventions en faveur du développement numérique ont été temporairement suspendues en 2020, pour faire l'objet d'une évaluation dont les conclusions ont été présentées en novembre 2020. Pour faire suite à cette évaluation, le CNL a totalement repensé son positionnement en la matière et, après approbation de son conseil d'administration en juin 2021, mis en œuvre trois aides :

- une aide aux **services numériques**, ayant pour objet d'accompagner la filière du livre dans le développement de projets structurants et interprofessionnels dans les domaines de la production éditoriale, de la structuration des contenus de livres numériques, de la diffusion et de la valorisation des œuvres littéraires imprimées ou numérique (par exemple, sur des sites de ventes en ligne de livres, des sites de recommandations, des plateformes d'observation ou de promotion de la littérature...);
- une aide aux **publications numériques**, pour accompagner les éditeurs souhaitant publier et diffuser un ensemble d'ebooks nécessitant une réalisation complexe (colonage, caractères spéciaux, niveaux de notes différents, iconographie importante, implémentation d'éléments audio ou audiovisuels...);
- une aide expérimentale à la création ou au développement du **livre audio**, permettant de soutenir des projets de collection de livres audio, dans le cadre d'une production éditoriale de qualité, afin de prendre en compte les évolutions récentes des pratiques de lecture.

En 2021, ont notamment bénéficié d'une subvention au développement numérique :

L'association Valentin Haüy, acteur majeur de l'édition adaptée en France, pour un projet intitulé *Lis mon livre*, en partenariat technologique avec l'European digital reading Lab (EDRLab), permettant aux adhérents de l'association un accès facile et immédiat à 56 000 livres audio, *via* de simples enceintes connectées ou l'assistant vocal d'un smartphone.

Les éditions Gallimard, pour la version audio de *Belle du seigneur*, le roman d'Albert Cohen, chef d'œuvre de la littérature, lu par le comédien Éric Caravaca, soit une trentaine d'heures d'écoute, disponibles dans la collection « Ecoutez lire ».

L'opération « La rentrée littéraire accessible », en partenariat avec le Syndicat national de l'édition (SNE) et la Bibliothèque nationale de France (BnF), visant à faciliter l'accès des personnes handicapées (aveugles, malvoyantes, dyslexiques ou ayant du mal à manipuler un livre) à la lecture d'œuvres de création, au moment où elles sont publiées et disponibles en librairies. Ce soutien a permis aux associations, chargées de transcrire et adapter au format Daisy, de rendre accessibles 340 ouvrages de la rentrée littéraire de l'automne 2021.

Les subventions aux éditeurs pour la promotion des auteurs et des publications

Les subventions à la promotion ont vocation à accompagner les éditeurs souhaitant promouvoir leurs publications ou leurs auteurs, en particulier ceux dont la notoriété n'est pas encore établie.

En 2021, comme en 2020, le contexte de crise sanitaire a fortement perturbé la programmation des manifestations littéraires et des animations en librairie, mais aussi la communication des éditeurs et la promotion des ouvrages, entraînant le report des projets soutenus antérieurement.

Néanmoins, 30 maisons d'édition, majoritairement de petite et moyenne tailles, et situées en Ile-de-France, ont pu être soutenues pour un montant total de près de 200 000 €. Le nombre important de primo-demandeurs atteste de l'intérêt de ce dispositif pour de nouveaux acteurs du livre, cherchant à renforcer leur visibilité et n'étant pas nécessairement éligibles aux autres aides du CNL.

Fin 2021, le conseil d'administration a approuvé une révision de ce dispositif, pour une mise en œuvre en 2022, visant à accroître la diversité des demandeurs, à soutenir les auteurs émergents, ainsi que les petites et moyennes maisons d'édition conduisant une politique d'animation ambitieuse autour de leur actualité ou de leurs nouveautés.

En 2021, ont notamment bénéficié d'une aide à la promotion des publications et des auteurs :

Huit maisons d'édition du **collectif Les désirables**, regroupant des maisons d'éditions en France et en Suisse romande. Dans ce cadre, les éditions Macula, B42, Créaphis, La Baconnière, Héros-Limite, L'Arche, Hors d'atteinte et Ypsilon ont bénéficié d'une aide, pour un projet de 12 tournées croisées d'auteurs, de traducteurs et d'éditeurs, programmées en 2021 et en 2022 dans des librairies partenaires.

Les éditions 2024, pour un projet de communication ambitieux, comprenant une gazette à destination des libraires, une tournée d'auteurs en librairie, des vidéos de présentation de titres par leurs auteurs, diffusées sur les réseaux sociaux, une mission d'attachée de presse pour la parution de trois titres et une opération de surdiffusion pour le premier titre d'une autrice.

Les éditions Unes, pour célébrer leurs 40 ans d'existence, à travers une série de rencontres et de lectures musicales en librairies et médiathèques, avec la participation d'une quinzaine de poètes, donnant à découvrir des facettes diverses et complémentaires de l'écriture contemporaine.

Les prêts aux éditeurs

Attribués aux entreprises d'édition, les prêts à taux zéro visent à soutenir la prise de risque économique et le développement de l'activité, ainsi qu'à favoriser la pérennisation des éditeurs indépendants qui œuvrent en faveur d'une production éditoriale de qualité et diversifiée.

En 2021, en raison certainement du contexte de crise sanitaire, des diverses mesures de soutien aux entreprises (PGE, fonds de solidarité) et des aides exceptionnelles aux professionnels du livre, mises en œuvre par le CNL, ce dispositif n'a été sollicité que par une seule maison d'édition, **La Musardine**, afin d'accompagner sa transmission à un collectif de salariés regroupés en société coopérative.

Toutefois, la baisse des demandes sur ce dispositif de prêt étant progressive depuis plusieurs années, le CNL a souhaité conduire une évaluation pour, le cas échéant, le faire évoluer en 2022.

Le soutien aux revues

Le soutien du CNL aux revues se décline en subventions visant à accompagner le développement, le fonctionnement et la diffusion, sous format papier ou numérique, de revues littéraires et scientifiques de langue française, publiant des textes de création, de savoir ou de débat, destinés à un public large et diversifié.

Dans cette optique, sont ainsi attribuées des subventions annuelles, pour les revues publiant des textes de création ou des articles de qualité, accessibles à un public non spécialisé, et des subventions à la numérisation rétrospective, pour accompagner la mise en ligne de revues imprimées sur un portail ou un site individuel payant ou semi-payant (les revues numérisées à titre patrimonial et diffusées gratuitement étant exclues du dispositif).

En 2021, 225 aides ont été attribuées aux revues pour un montant total de 0,88 M€.

	Nombre d'aides	Montants
Fonctionnement	224	875 786 €
Numérisation	1	3 528 €
Total revues dispositifs courants	225	879 314 €

Montants les plus importants alloués par titre

Le matricule des anges, Le matricule des anges, 21 000 €
Georges, Maison Georges, 17 532 €
Europe. Revue littéraire mensuelle, Europe, 15 370 €
Biscoto, Biscoto éditions, 14 115 €
Etudes, Société d'édition de revues, 14 000 €
Reliefs, Reliefs éditions, 14 000 €
Banzai, Mad Series, 13 869 €
Transbordeur. Photographie, histoire, société, Macula, 12 563 €
Esprit, éditions Esprit, 11 900 €
Baïka, Salmantina, 11 242 €
1895. Revue d'histoire du cinéma, AFRHC, 10 938 €
Atom, Custom publishing France, 10 500 €
Dada. La première revue d'art, Arola, 10 500 €
L'avant-scène théâtre, L'Avant-scène théâtre, 10 500 €
L'autre, cliniques, cultures et sociétés, La pensée sauvage, 8 432 €

En 2021, ont notamment bénéficié du soutien aux revues :

Les Cahiers Flaubert Maupassant, Association des amis de Flaubert et de Maupassant, dans la catégorie « littérature classique et critique littéraire », pour une subvention annuelle au fonctionnement. Faisant appel à des spécialistes reconnus des deux écrivains, mais aussi à des universitaires, des chercheurs indépendants, des historiens locaux, des collectionneurs, des bibliothécaires ou encore des amateurs éclairés, *Les Cahiers Flaubert Maupassant* contribuent, par leur contenu riche et diversifié, à faire connaître la vie et l'œuvre des deux grands auteurs normands, en France comme à l'étranger.

La revue d'histoire des sciences, Armand Colin, dans la catégorie « littérature scientifique et technique », pour une subvention annuelle au fonctionnement. Traitant de l'ensemble des époques, des disciplines et des thématiques relevant de l'histoire des sciences et de l'épistémologie historique, la *Revue d'histoire des sciences* publie chaque semestre les résultats inédits de travaux de recherche, ainsi que des études de synthèse fouillées et documentées sur des points particuliers.

Sites & monuments, Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France, dans la catégorie « arts », pour une subvention annuelle au fonctionnement. Outil de proposition et de suivi des grands thèmes patrimoniaux, la revue annuelle *Sites & monuments* traite en profondeur des sujets d'actualité et contribue à la réflexion sur les menaces qui pèsent sur les patrimoines.

Véhicule, association Vroum, dans la catégorie « poésie », pour une subvention annuelle au fonctionnement. Conçue comme une pochette surprise, associant plasticiens et auteurs émergents ou reconnus, la revue *Véhicule* vise à transmettre la pratique d'une poésie vivante, aux professionnels comme aux amateurs, dans un format atypique et ludique.

Le soutien aux librairies

Le soutien du CNL aux librairies se décline en subventions et prêts visant à accompagner la prise de risque économique liée à l'activité de vente de livres neufs dans un local commercial et à favoriser le développement d'un réseau de librairies de référence, présentant une offre de création éditoriale diversifiée et de qualité, en France comme à l'étranger.

Dans cette optique, sont ainsi allouées aux librairies, implantées en France, des aides économiques (prêts ou subventions) pour la création, l'extension, le déménagement, le développement, la modernisation, la mise aux normes, la reprise ou la transmission de librairies. A cela s'ajoutent des subventions pour la valorisation des fonds et de la création éditoriale.

Les librairies à l'étranger peuvent, quant à elles, bénéficier d'un agrément LFR (librairie francophone de référence), qui leur ouvre la possibilité d'accéder à des subventions dédiées. Les autres librairies à l'étranger peuvent bénéficier de subventions pour la création ou le développement de fonds en français, mais également de subventions pour la formation des libraires francophones.

Par ailleurs, le CNL instruit, pour le compte du ministère de la Culture, les labels LiR (librairie indépendante de référence) et LR (librairie de référence pour des librairies de groupes), visant à reconnaître, valoriser et soutenir les engagements et le travail qualitatif des librairies.

En 2021, 379 aides ont été attribuées aux librairies pour un montant total de 4,53 M€, dans le cadre de ces dispositifs courants.

Parallèlement, la crise sanitaire ayant particulièrement affecté l'activité des librairies francophones dans de nombreuses régions du monde, le CNL a prolongé le soutien exceptionnel mis en place en 2020 et mobilisé près de 500 000 € en 2021, pour aider une soixantaine de librairies à l'étranger.

En France, compte tenu du contexte de crise sanitaire et économique, les librairies ont continué à bénéficier du plan de relance en faveur du secteur du livre, en complément des mesures gouvernementales de soutien aux entreprises. Initié en 2020, ce plan de relance s'est traduit par la mise en œuvre d'un fonds de soutien exceptionnel (déployé sur 2020 exclusivement) et d'une subvention à la modernisation des librairies, dotée de 12 M€ sur deux ans. Dans ce cadre, le CNL a pu allouer 6,5 M€ en 2021, pour accompagner 124 projets de modernisation, correspondant principalement à des besoins de renouvellement de matériels ou de mobiliers, de mise aux normes ou d'opérations partielles, pour des montants supérieurs à 20 000 € ; mais aussi à des rénovations de grande ampleur (dont le coût global peut atteindre plusieurs centaines de milliers d'euros), parmi lesquelles celles des librairies Autrement dit (Dijon), Charlemagne (La Seyne-sur-Mer), Comme un roman (Paris), La machine à Lire (Bordeaux), La nouvelle librairie sétoise (Sète), Les grands chemins (Lisieux), Librairie du Pincerai (Poissy), L'Esperluète (Chartres) Mots et images (Guingamp), Nordest (Paris), Pantagruel (Marseille), Page et Plume (Limoges), Prado paradis (Marseille), Ryst (Cherbourg)... En 2022, le CNL poursuivra son accompagnement à la modernisation des librairies, notamment en le recentrant sur les besoins relatifs à la vente en ligne.

	Nombre d'aides	Montants
Subventions économiques	64	1 060 000 €
Prêts économiques	48	1 397 000 €
Ensemble développement économique	112	2 457 000 €
Valorisation des fonds (VAL)	210	974 500 €
Librairies à l'étranger	47	238 155 €
Conventions territoriales¹	10	865 000 €
Total librairies dispositifs courants	379	4 534 655 €
Total librairies plan de relance (France et étranger)	187	6 907 250 €

1. cf. « La politique territoriale du Centre national du livre », p. 59.

Librairies les plus soutenues

Passages (Lyon) : 200 000 € (développement économique)
 L'aire de Broca (Pont-l'Abbé) : 110 000 € (développement économique)
 Nouvelle librairie Baume (Montélimar) : 80 000 € (développement économique)
 Le dernier rempart (Antibes) : 75 000 € (développement économique)
 La rose des vents (Dreux) : 75 000 € (développement économique)
 Le baron perché (Courbevoie) : 70 000 € (développement économique)
 Le vrai lieu (Gradignan) : 70 000 € (développement économique)
 Mosaïque (Die) : 65 000 € (développement économique)
 La parenthèse (Annonay) : 60 000 € (développement économique)
 Le chat de gouttière (Reims) : 60 000 € (développement économique)
 Librairie du Vieux bourg (Kourou, Guyane) : 60 000 € (développement économique)
 Mot à mot (Pertuis) : 60 000 € (développement économique)

Les aides économiques

Permettant la création, l'extension, le déménagement, le développement, la modernisation, la mise aux normes, la reprise ou la transmission de librairies, les aides économiques (prêts ou subventions) visent à financer tout type de travaux et acquisitions (mobilier, matériel, outils) liés à l'activité de vente de livre neufs dans un local commercial, en consolidant le financement de l'opération ou la trésorerie en phase de démarrage. Ces aides ont également vocation à accompagner l'acquisition de droit au bail, de fonds de commerce, d'actions ou de parts sociales de sociétés d'exploitation de librairie. Plus exceptionnellement, elles peuvent être accordées dans le cadre d'une restructuration. Enfin, ces aides économiques permettent de financer la constitution de stocks de livres neufs, correspondant au stock d'implantation, à un élargissement ou à un renforcement de l'assortiment, au rachat d'un stock lié à une reprise de fonds de commerce ou, sous certaines conditions, à la reconstitution du stock.

Provisoirement adapté, pour en retirer les opérations de rénovations et d'extension, soutenues *via* le plan de relance en faveur du secteur du livre, mais également pour permettre au CNL d'aider exclusivement en subvention, au titre de la pérennisation, quelques librairies dont l'activité est restée très en retrait au premier semestre, ce dispositif a été fortement sollicité en 2021, malgré le contexte de crise sanitaire et économique.

Au total, le CNL a ainsi accompagné en prêts et/ou subventions, 64 projets d'importance variable (pour un montant global de 2,5 M€), dont 28 créations portées par des libraires de métiers ou des personnes en reconversion, 22 reprises ou transmissions, 5 opérations de déménagement, 3 opérations de développement et 6 pérennisations d'activité.

Cette diversité de projets, d'implantation et le niveau élevé de soutien du CNL démontrent, année après année, la vitalité et la confiance des libraires, qu'ils soient aguerris ou en reconversion professionnelle, mais aussi la capacité de l'établissement à les accompagner, au sein des principales agglomérations comme dans des petites et moyennes villes, dans des proportions et des montants significatifs, souvent déterminants (avec une médiane à 30 000 €).

En 2021, ont notamment bénéficié d'une aide économique :

Feuilles d'encre (Colmar) – Création

Porté par deux libraires expérimentés, ce projet de création d'une librairie généraliste s'appuie sur une offre à la fois qualitative et diversifiée, et sur un emplacement prometteur, auxquels s'ajoute un programme d'animations riche et varié. Très solide et financé de manière équilibrée, il vient combler un manque dans la troisième agglomération d'Alsace.

La librairie du Vieux bourg (Kourou) – Création.

Développé par le créateur des deux principales librairies guyanaises, à Cayenne et à Rémire-Montjoly, ce projet de création d'un établissement à Kourou répond à une forte demande, après la fermeture d'une librairie reconnue, il y a plusieurs années. Installée depuis l'automne, dans un local rénové et particulièrement bien situé, la librairie du Vieux bourg accueille la clientèle dans des conditions optimales et propose une offre très étendue.

L'oiseau siffleur (Valence) – Déménagement

En 2018, une précédente opération de déménagement, pour un secteur plus commerçant de Valence, avait conduit L'Oiseau siffleur à s'agrandir et à recruter deux salariés. Pour faire face à une demande grandissante, la librairie doit à nouveau déménager et occupera, dès 2022, un local voisin deux fois plus étendu, avec pour objectif de développer certains de ses rayons et de mener une politique d'animation culturelle toujours plus ambitieuse

Passages (Lyon) - Transmission

Devenue véritable librairie de référence de l'agglomération lyonnaise, après 20 ans d'existence, Passages a bénéficié du soutien conjoint du CNL et de l'ADEL, pour accompagner une transmission, dans des conditions favorables, à deux de ses libraires les plus aguerris, lesquels en assuraient la gestion courante depuis plus d'un an.

Les subventions à la valorisation des fonds et de la création éditoriale (VAL)

Permettant d'alléger les charges régulièrement consenties par le libraire pour mettre en valeur la qualité de son assortiment et renforcer son attractivité commerciale, les subventions à la mise en valeur des fonds et de la création éditoriale visent à soutenir les librairies labellisées, LIR (librairie indépendante de référence) ou LR (librairie de référence), offrant au public un assortiment de livres neufs, diversifié et de qualité, dans un lieu attractif, conforté par une présence active sur internet.

Créé en 2008 dans le cadre du plan livre du ministère de la Culture, et peu avant la mise en place du label Librairie indépendante de référence, ce dispositif a fait l'objet d'une évaluation en 2016-2017, suivie d'une réforme en 2018, permettant de le clarifier et de le simplifier, mais aussi de renforcer sa légitimité. Désormais accessible aux seuls établissements labellisés LIR ou LR par le ministère de la Culture, cette subvention est centrée sur l'engagement et l'investissement des libraires en matière d'assortiment, de lieu et de qualité de services, tout en tenant compte des éventuelles contraintes locales. Le barème aujourd'hui appliqué permet, à appréciation égale, de soutenir proportionnellement davantage les librairies réalisant moins de 0,6 M€ de chiffre d'affaires.

En 2021, le CNL a mené un travail d'information en direction de librairies qui n'avaient pas sollicité cette aide depuis plusieurs années. L'établissement a ainsi pu soutenir le travail de valorisation des fonds et de la création éditoriale de 210 librairies, très majoritairement généralistes, pour un montant total de 0,97 M€, en portant une attention particulière à leur assortiment et leur présence en ligne. A l'avenir, le CNL souhaite que ce dispositif puisse également mobiliser des librairies spécialisées, ainsi que des librairies au travail toujours qualitatif, mais aux chiffres d'affaires plus faibles.

En 2021, ont notamment bénéficié d'une aide VAL :

Galgnani (Paris), **La friche** (Paris), **La machine à lire** (Bordeaux), **Les enfants terribles** (Nantes), **La bande dessinée** (Lyon), **L'écume des pages** (Paris), **La petite librairie** (Brest), **Lucioles** (Vienne), **M'lire** (Laval), **Quai des brumes** (Strasbourg), qui se sont vu attribuer une aide élevée, proche de l'aide maximale, compte tenu de la qualité de leurs assortiments, mais aussi d'un travail exigeant et régulier de valorisation *in situ* ou sur leurs outils en ligne.

La nuit des temps (Rennes), **Les champs magnétiques** (Paris), **Les oiseaux livres** (Saint-Yrieix-la-Perche), qui ont bénéficié de cette aide pour la première fois.

Les labels LIR et LR

Instruits et suivis par le CNL pour le compte du ministère de la Culture, les labels LIR (librairie indépendante de référence) et LR (librairie de référence pour des librairies de groupe) permettent de reconnaître, valoriser et soutenir les engagements et le travail qualitatif des librairies indépendantes, dont certaines connaissent une fragilité économique.

Repérables grâce à un visuel spécifique, ces labels offrent aux librairies l'opportunité de valoriser leurs qualités d'accueil, de services ou d'assortiment, de bénéficier de conditions commerciales plus favorables de la part de certains fournisseurs (taux de remise plancher supérieur, retours crédités à 30 jours...), mais aussi de solliciter une subvention à la valorisation des fonds et de la création éditoriale (VAL) auprès du CNL.

Attribué pour une durée de trois ans, le label LIR permet aux librairies de bénéficier d'une exonération de la contribution économique territoriale (CET), sous réserve d'une délibération en ce sens des collectivités territoriales.

En 2021, le contexte de crise sanitaire a eu des conséquences directes ou indirectes sur les critères examinés pour l'obtention d'un label LIR ou LR. En effet, les animations ont été interrompues ou considérablement réduites dans et hors les murs, la masse salariale rapportée au chiffre d'affaires a été mécaniquement affecté en fonction du niveau d'activité, de même que le nombre de références en stock au moment de l'inventaire.

Néanmoins, 275 librairies ont pu être labellisées en 2021, dont 262 au titre du label LIR et 13 au titre du label LR, très majoritairement dans le cadre d'un renouvellement triennal.

En 2021, ont notamment bénéficié d'une première labellisation :

8 librairies généralistes, parmi lesquelles **Au coin des mots passants** (Gap), **Au détour des mots** (Tournon-sur-Rhône), **Des livres et vous** (Saint-Jean-de-Maurienne), **L'arbre sans fin** (Ganges), **La case des Pins** (Saint-Brévin-les-Pins), mais aussi 5 librairies spécialisées, dont **Aladin** (Nantes) en bande dessinée, **Descours** (Lyon) en arts ou **Crocolivre** (Enghien-les-Bains) en jeunesse.

Les aides aux librairies à l'étranger

En favorisant la création, le renouvellement ou le développement d'un réseau de librairies, qui présentent et valorisent une offre riche et diversifiée en langue française, les aides aux librairies francophones ou internationales disposant de livres d'expression française contribuent pleinement à soutenir la présence du livre français à l'étranger.

Dans cette optique, un agrément est ainsi alloué aux librairies à l'étranger, leur permettant de prétendre aux subventions qui leur sont dédiées. Dans un premier temps, il s'agit de faciliter la création ou le développement d'une offre significative d'ouvrages en français, dans une librairie entièrement ou partiellement dédiée au livre français, afin de lui permettre au bout de trois ans d'obtenir l'agrément Librairie francophone de référence et de bénéficier de l'accès aux subventions pour la diversification et la valorisation des fonds.

Enfin, le CNL accompagne les librairies francophones à l'étranger, dans leur démarche de professionnalisation, de valorisation de leur activité et dans leur rôle de diffuseur du livre et de la culture française à l'étranger, à travers un soutien appuyé à leur formation.

En 2021, certaines librairies à l'étranger ont été marquées par l'impossibilité soit de commander des livres auprès des éditeurs français, soit de programmer des rencontres dans leurs murs ou de participer à des salons et des manifestations littéraires. Néanmoins, le CNL a pu aider 47 projets portés par des librairies à l'étranger, pour un montant total de 238 155 €, à travers 30 aides aux librairies francophones de référence, 11 aides à la formation et 6 aides à la création ou au développement de fonds en français.

Parallèlement, la prolongation de la crise sanitaire dans de nombreuses régions du monde a continué à affecter profondément l'activité des librairies francophones et a nécessité la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide exceptionnelle, faisant suite à l'aide d'urgence et au plan de relance mis en œuvre par le CNL en 2020. Doté de 500 000 €, ce nouveau dispositif a permis de soutenir 63 librairies en 2021, pour un montant total de 456 250 €, dont 50 000 € en faveur de quatre librairies francophones de Beyrouth, durement frappées par la crise économique, politique et sanitaire, ainsi que par l'explosion du 4 août 2020.

En 2021, ont notamment bénéficié d'un soutien aux librairies francophones à l'étranger :

La page (Londres, Royaume-Uni), pour une subvention aux librairies francophones de référence, en vue du développement du fond, notamment en bande dessinée et sciences humaines, mais aussi de la création et de la diffusion d'un feuillet littéraire gratuit, intitulé *L'impair*, visant à promouvoir et diffuser l'actualité littéraire.

Al Mouggar (Agadir, Maroc) et **la Librairie de Paris** (El Jadida, Maroc), pour une subvention à la formation, afin de permettre à des libraires du Maroc de participer à une formation professionnelle collective, organisée par l'Association internationale des libraires francophones (AILF), sur le thème « Mieux accueillir et conseiller les clients en librairie, développer les ventes complémentaires ».

Trois librairies malgaches, **Mille feuilles**, **G. M. Fakra** et **Il était une fois**, pour une subvention à la formation, en vue d'un séminaire regroupant des libraires de Madagascar, des Comores et de l'île Maurice, organisé en partenariat avec l'AILF, sur le thème « Quelle sortie de crise pour les libraires de la zone océan Indien ? ».

Le soutien aux bibliothèques

Le soutien du CNL aux bibliothèques se décline en subventions visant à soutenir les projets de qualité en faveur du développement de la lecture auprès de publics spécifiques. Initialement centré sur les personnes empêchées de lire du fait de leur handicap, de leur hospitalisation, de leur perte d'autonomie ou de leur placement sous main de justice, ce dispositif a été élargi, en 2020, aux enfants et aux jeunes, de l'entrée à l'école maternelle jusqu'à leur majorité. Ces subventions concernent aussi bien l'acquisition de collections documentaires, que des actions de médiation, de valorisation ou de formation, mais aussi l'achat de matériel de lecture.

En 2021, étant les seuls lieux culturels ouverts toute l'année, les bibliothèques ont été des acteurs importants du maintien et de la reprise de la vie culturelle des Français. Afin d'accompagner cette reprise et de proposer des projets au plus près des usagers, elles ont sollicité en nombre le CNL, au titre du dispositif de soutien au développement de la lecture auprès des publics spécifiques. Dans ce cadre, **134 aides ont été attribuées en 2021, pour un montant total de 0,77 M€.**

Parallèlement, compte tenu du contexte de crise sanitaire et économique, le ministère de la Culture a confié au CNL la mise en œuvre d'un dispositif d'aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques, visant à soutenir l'achat de livres imprimés auprès des librairies indépendantes et de renforcer les fonds disponibles en bibliothèques. Doté de 10 M€ sur deux ans, ce dispositif a rencontré un vif succès auprès des collectivités et permis d'aider 1 301 projets, pour un montant total de près de 7,6 M€.

	Nombre d'aides	Montants
Actions en faveur des publics empêchés	115	660 390 €
Actions en faveur de la jeunesse	19	109 306 €
Total bibliothèques dispositifs courants	134	769 696 €
Plan de relance aux bibliothèques	1 301	7 599 649 €

Montants les plus importants alloués par bénéficiaire

ARL PACA, bibliothèques de 16 unité pénitentiaires, 55 246 €

Lire c'est vivre, bib. étab. pénitentiaires Fleury-Mérogis et Corbeilles-Essonnes, 49 899 €

Réseau lecture bocage bressuirais, 24 bib. et portage domicile personnes âgées, 45 071 €

Commune de Bobigny, actions handicap, dépendance, hospitalisation, jeunesse, 41 727 €

Normandie Livre & Lecture, bibliothèques de 17 unités pénitentiaires, 39 603 €

Montants cumulés alloués par types d'actions

452 138 €, pour l'achat de collections documentaires

229 270 €, pour la mise en œuvre d'actions d'animation

29 074 €, pour la mise en place d'actions de formation

55 779 €, pour l'achat d'outils de lecture

3 435 €, pour l'achat de mobilier et de matériel

Montants cumulés alloués par types de bibliothèques

330 890 € en faveur des bibliothèques municipales

230 068 € en faveur des bibliothèques d'établissements pénitentiaires

129 689 € en faveur des bibliothèques intercommunales

53 866 € en faveur des bibliothèques d'établissements hospitaliers

14 267 € en faveur des bibliothèques associatives

10 917 € en faveur des bibliothèques départementales de prêt

Les aides pour le développement de la lecture des publics empêchés de lire

Les subventions pour le développement de la lecture des publics empêchés de lire ont pour objet de soutenir les projets de qualité, intégrant l'acquisition de collections, mais aussi des actions de médiation ou de valorisation, en faveur des publics en situation de handicap, hospitalisés, en perte d'autonomie ou placés sous main de justice. Les réseaux de lecture publique (collectivités territoriales) comme les associations peuvent en bénéficier.

En 2021, ont notamment bénéficié d'une aide pour le développement de la lecture des publics empêchés de lire :

L'Agence régionale du livre (Provence-Alpes-Côte d'Azur), pour son projet à destination de 16 unités pénitentiaires du territoire, dont 5 accueillant des mineurs, soit près de 7 000 détenus au total. Multi-partenarial, ce projet porte sur l'acquisition de collections et le développement d'actions de médiation, dont un cycle long d'animation sur l'écriture journalistique, mis en place avec le collectif 15-38 Méditerranée, intitulé « Ecrire le monde ».

L'agglomération du bocage bressuirais (Nouvelle-Aquitaine), pour son projet « J'peux pas, j'ai lecture ! », destiné aux personnes âgées en situation d'isolement ou vivant en EHPAD. Proposant un fonds de livres en gros caractères et de livres audio, disponible dans les 24 bibliothèques de l'agglomération et circulant également via une navette ou un service de portage, ce projet est complété par l'acquisition d'outils de lecture et des actions de médiation.

L'association Lire c'est vivre (Ile-de-France), pour son projet à destination de la population pénale de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis et du centre de semi-liberté de Corbeil-Essonnes. Déployé autour des thématiques de l'Amérique du Nord et des religions, ce projet porte sur l'acquisition de collections, la mise en place d'actions culturelles et l'accompagnement d'auxiliaires de bibliothèque. L'objectif est également de développer le fonds jeunesse pour les différents espaces accueillant des enfants de détenus : parloirs, nurserie, etc.

Saint-Brieuc Armor agglomération (Bretagne), pour son projet à destination des publics déficients auditifs et visuels. S'appuyant sur le développement d'un fonds de collections adaptées, circulant dans 30 bibliothèques sous la forme de valises thématiques, ce projet propose également du matériel de lecture, des formations et un programme de médiation, offrant ainsi un véritable schéma d'accessibilité sur l'ensemble du réseau de lecture publique intercommunal.

Les aides pour le développement de la lecture des enfants et des jeunes

Créées en 2020, les subventions pour le développement de la lecture des enfants et des jeunes visent à renforcer et diversifier l'offre documentaire en jeunesse, y associer des outils de lecture adéquats, acquérir du mobilier ou du matériel pour l'aménagement d'espaces de lecture dédiés aux centres de loisirs, mais également mettre en œuvre des actions de médiation, d'animation ou de sensibilisation à destination de ces publics spécifiques. Menés par des professionnels et des bénévoles de bibliothèques, en partenariat sur un territoire ou un établissement, ces subventions peuvent bénéficier aux réseaux et aux bibliothèques de lecture publique.

En 2021, ont notamment bénéficié d'une aide pour le développement de la lecture des enfants et des jeunes :

La médiathèque de Landéda (Bretagne), pour son projet à destination des 3-11 ans. Mené en partenariat avec les deux écoles et le centre de loisirs de la ville, ce projet propose un renouvellement des collections et la création d'un espace de lecture apaisant au centre de loisirs, afin de permettre aux enfants d'acquérir le goût de lecture de manière ludique et conviviale. Des actions de médiation diversifiées sont également mises en œuvre, pour aider les enfants à se créer un imaginaire, à exprimer leurs préférences et à développer une forme d'autonomie.

La médiathèque Nelson Mandela de Voujeaucourt (Bourgogne-Franche-Comté), pour son projet destiné aux 3-11 ans et construit autour du thème des émotions. En explorant cette thématique et en proposant des ateliers, en partenariat avec plusieurs intervenants, dont les Francas du Doubs, la médiathèque souhaite que les enfants puissent exprimer leur ressenti et trouver une forme de résilience face à la crise sanitaire.

La médiathèque Pablo Neruda de Pessac (Nouvelle-Aquitaine), pour son projet à destination des 3-6 ans, accueillis dans les écoles maternelles et les centres de loisirs du quartier de Saige. A travers des ateliers réguliers dans ses locaux, mais aussi hors les murs et hors du temps scolaire, la médiathèque souhaite permettre aux enfants d'exercer leur capacité d'observation, leur imagination, d'enrichir leur vocabulaire et de découvrir d'autres manières de jouer avec les mots ou les histoires.

Le réseau des bibliothèques de Brest (Bretagne), pour un projet destiné aux 3-15 ans du quartier de Recouvrance et visant à développer l'inclusion et la citoyenneté. Intitulé « 1, 2, 3, philo ! », ce projet a pour objectifs de favoriser la prise de parole publique des enfants et des jeunes, d'encourager leur capacité à argumenter, de renforcer leur confiance en eux, en s'articulant autour d'ateliers et de collections documentaires sur les thèmes de la différence, des relations filles/garçons, de la bienveillance, du handicap ou du racisme.

Le soutien aux organisateurs de manifestations littéraires

Le soutien du CNL aux organisateurs de manifestations littéraires se décline en subventions visant à accompagner la diffusion et la promotion du livre en France, à travers des manifestations littéraires au rayonnement national et international, œuvrant en faveur du livre et de la lecture et s'adressant au public le plus large. Dans cette optique, sont ainsi attribuées des subventions à la réalisation de manifestations littéraires en région ou des subventions au titre des manifestations nationales Partir en livre et Printemps des poètes.

En 2021, 288 aides ont été attribuées aux organisateurs de manifestations littéraires pour un montant total de 2,69 M€.

	Nombre d'aides	Montants
Manifestations littéraires	94	2 281 526 €
Partir en livre	172	350 053 €
Printemps des poètes	22	60 000 €
Total manifestations littéraires	288	2 691 579 €

Montants les plus importants alloués par manifestation

Festival international de la bande dessinée (Angoulême), 190 000 €

Etonnants voyageurs (Saint-Malo), 100 001 €

Les rendez-vous de l'histoire (Blois), 80 000 €

Le marathon des mots (Toulouse), 75 000 €

Marché de la poésie (Paris), 71 999 €

Fête du livre de Bron (Bron), 65 001 €

Les assises internationales du roman (Lyon), 65 000 €

Quais du polar (Lyon), 65 000 €

Escale du livre (Bordeaux), 62 000 €

Les correspondances de Manosque (Manosque), 60 000 €

Le livre sur la place (Nancy), 50 001 €

Les subventions à la réalisation de manifestations littéraires

Pour assurer une meilleure diffusion et promotion du livre en France, le CNL soutient des manifestations littéraires, œuvrant en faveur du livre et de la lecture à destination du public le plus large. Qu'elles se présentent sous la forme de salons, de foires ou de festivals, ces manifestations, organisées en partenariat avec les professionnels locaux, représentent tous les genres littéraires soutenus par le CNL.

Pour bénéficier d'une subvention du CNL, ces manifestations doivent présenter un projet littéraire structuré, respecter la diversité éditoriale en favorisant la venue d'éditeurs indépendants et prendre soin d'ouvrir chaque année leur programmation aux primo-romanciers ou aux auteurs émergents. Elles doivent également prendre en compte les formes nouvelles de promotion du livre et de la lecture (lectures-performances, concerts littéraires...) et rémunérer les auteurs qui participent à des rencontres.

Une évaluation de ces subventions aux organisateurs de manifestations littéraires a été réalisée en 2021 et permis de dégager des pistes d'évolution, dont certaines devraient être mises en œuvre en 2022.

En 2021, ont notamment bénéficié d'une subvention à la réalisation de manifestations littéraires :

La fête du livre de jeunesse Occitanie (Occitanie). Rendez-vous convivial, à échelle humaine, cette fête du livre invite les jeunes lecteurs et leurs familles à rencontrer le livre et la lecture sous toutes les formes, mais aussi à vivre de nouvelles expériences artistiques et culturelles. Engagée dans l'éducation artistique et culturelle, grâce à une médiation active auprès de publics éloignés du livre et de la lecture, cette fête du livre est bien implantée sur le territoire occitan et bénéficie d'une véritable reconnaissance du public.

Le festival du premier roman et des littératures contemporaines (Pays de la Loire). Véritable vitrine de la littérature contemporaine, cette manifestation fait la part belle aux primo-romanciers et fédère de nombreux acteurs de la chaîne du livre, autour d'une programmation artistique particulièrement riche, dans le prolongement d'une série de rencontres organisées tout au long de l'année, à Laval et en Mayenne.

Le marché de la poésie (Ile-de-France). Devenu au fil des ans un rendez-vous incontournable de la poésie et de la création littéraire, ce festival fédère des centaines d'éditeurs, sur la place Saint-Sulpice à Paris. Singulier et généreux, il propose un large panorama de l'actualité poétique nationale et internationale, à travers des animations variées et des rencontres professionnelles exigeantes, contribuant ainsi à la reconnaissance de ce genre littéraire.

Les correspondances de Manosque (Provence-Alpes-Côte d'Azur). S'appuyant sur la rencontre et l'échange, ce festival met en avant une littérature vivante, à travers des événements inédits, mêlant les créations de jeunes écrivains ou d'auteurs reconnus à d'autres formes artistiques, rassemblant ainsi un public fidèle et nombreux depuis plus de 20 ans. Tout au long de l'année, la manifestation poursuit également ses actions en faveur de la transmission littéraire, grâce à des partenariats avec les acteurs culturels du territoire.

Le soutien aux structures d'accompagnement ou de valorisation du livre

Chaque année, le CNL soutient des structures d'accompagnement ou de valorisation du secteur du livre. En 2021, l'établissement a ainsi subventionné 26 structures pour un montant total de 1,85 M€.

Les subventions aux structures d'accompagnement du secteur du livre

Le CNL soutient un certain nombre de structures contribuant à représenter, accompagner ou promouvoir les professionnels de la chaîne du livre, en particulier les auteurs, les éditeurs, les revues ou les librairies.

En 2021, ont notamment été aidés :

L'Association des traducteurs littéraires de France (ATLF). Visant à promouvoir la qualité des traductions littéraires publiées en français, à sauvegarder les intérêts spécifiques des traducteurs littéraires et à contribuer au développement des échanges culturels entre les peuples, l'ATLF participe à de nombreux débats et s'attache à faire connaître le travail de traduction à un large public.

L'Association internationale des libraires francophones (AILF). Ayant pour ambition d'instaurer des relations pérennes entre les acteurs de la chaîne du livre, l'AILF contribue à développer la langue française et les cultures francophones, à travers la mise en réseau des librairies francophones dans le monde.

L'Association pour la promotion de la traduction littéraire (ATLAS). Afin de promouvoir la traduction littéraire et de mettre en valeur le rôle du traducteur, ATLAS propose une série d'événements et de formations : Assises de la traduction littéraire, Printemps de la traduction, Fabrique des traducteurs, ateliers...

L'Association pour le développement de la librairie de création (ADELC). Contribuant au maintien d'un réseau de librairies indépendantes de qualité, en leur apportant les moyens de se développer et de conserver leur indépendance, tout en participant à la professionnalisation et à la prise de responsabilité de nouveaux libraires, l'ADELC favorise la diversité et le renouvellement de la création éditoriale.

Le Syndicat de la librairie française (SLF). Regroupant près de 600 librairies, le SLF a pour objectifs de représenter et défendre les intérêts de ses adhérents. Afin de leur fournir un outil mutualisé d'aide au pilotage de leur activité, le SLF a créé l'Observatoire de la librairie en 2015, soutenu à nouveau en 2021 par le CNL pour procéder à une refonte.

La Société des gens de lettres (SGDL). Reconnue d'utilité publique, la SGDL a pour missions la promotion du droit d'auteur, la défense des intérêts juridiques et économiques des auteurs de livres et l'amélioration de leur statut, que l'écriture soit ou non leur activité première. Par ailleurs, l'association s'attache à la promotion du patrimoine littéraire, mais aussi à la défense de la langue française et de la liberté de création.

Les aides aux structures de valorisation du secteur du livre

Chaque année, le CNL soutient un certain nombre de structures contribuant à diffuser et promouvoir le livre et la lecture ou participant à l'éducation artistique et culturelle.

Ont ainsi été aidés en 2021 :

Le Centre de promotion du livre jeunesse (CPLJ) (Ile-de-France). Organisateur du Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis, vitrine annuelle de l'édition jeunesse, le CPLJ déploie également son action tout au long de l'année, à travers l'organisation d'événements littéraires, la formation de professionnels du livre et l'accompagnement des politiques publiques dédiées à la jeunesse. Depuis 2015, le CPLJ est le partenaire de Partir en livre, la grande fête du livre pour la jeunesse.

Le Centre international de poésie de Marseille (CIPM) (Provence-Alpes-Côte d'Azur). Depuis 1990, afin de promouvoir la poésie contemporaine sous toutes ses formes et dans ses relations aux autres arts ou disciplines, le CIPM développe une programmation riche et variée de lectures, débats, performances ou expositions, permettant aux poètes de présenter eux-mêmes leurs créations au public.

Ent'revues (Ile-de-France). Organisatrice du Salon de la revue, Ent'revues propose depuis plus de 30 ans un espace d'information, de rencontre et de réflexion pour la préservation, l'étude et la promotion des revues culturelles et scientifiques.

La Maison de la poésie/Scène littéraire (Ile-de-France). Lieu d'écoute de la poésie et de la littérature contemporaine, la Maison de la poésie/Scène littéraire porte une attention particulière à la diversité éditoriale, en faisant cohabiter des propositions pointues ou expérimentales avec des formes plus accessibles. Au-delà de sa programmation annuelle, elle organise également le festival Paris en toutes lettres.

Le Printemps des poètes (Ile-de-France). Proposant tout au long de l'année un centre de ressources sur la poésie, des actions de formation et une information spécifique à destination des enseignants sur les actions à conduire en milieu scolaire, l'association organise également chaque année la manifestation nationale éponyme.

Les petits champions de la lecture (Ile-de-France). Visant à promouvoir la lecture sur un mode ludique, en faisant appel à la spontanéité, au plaisir de lire et au partage, le concours des Petits champions de la lecture invite tous les enfants scolarisés en classe de CM2 à lire en public, pendant trois minutes, un extrait d'un roman jeunesse de leur choix. Chaque année, la finale nationale se déroule sur la scène de la Comédie-Française, en présence des auteurs des livres sélectionnés.



La politique territoriale du Centre national du livre

Depuis 2014, le CNL a développé une politique territoriale ambitieuse, qui vise à maintenir une offre de livres diversifiée sur l'ensemble du territoire. Au moyen de conventions de partenariat avec les régions et les DRAC, le CNL a ainsi souhaité mobiliser des ressources nouvelles pour une politique publique du livre, complémentaire à son action nationale et aux interventions des services déconcentrés du ministère de la Culture, en s'efforçant de simplifier l'accès aux aides pour les porteurs de projet.

Ces conventions ont pour objectif, d'une part, d'inciter les régions à augmenter leur contribution en faveur du livre et, d'autre part, de soutenir les librairies jouant un rôle significatif de diffusion du livre sur leur zone de chalandise, mais inéligibles aux dispositifs nationaux du CNL, principalement du fait de leur chiffre d'affaires ou de leur assortiment. Elles ont également pour enjeu d'améliorer la lisibilité de l'action publique et, ainsi, d'optimiser l'effet de levier de la politique partenariale Etat-région au profit du commerce indépendant de librairie et de la diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire.

Dans cette perspective, des conventions-cadres triennales et tripartites, pour la période 2018-2020 ou 2019-2021, et leurs conventions d'application opérationnelle et financière pour l'année 2021 ont été signées, avec les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne (bipartite CNL-Région), Centre-Val de Loire, Grand Est, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et La Réunion.

In fine, pour l'année 2021, le soutien du CNL en faveur de l'action territoriale est ainsi porté à près de 0,87 M€, soit une augmentation de plus de 12 % par rapport à 2020.

Les librairies indépendantes, en tant que points de vente individuels, se répartissent 92 % du total des aides du CNL versées dans le cadre de ces conventions ; les 8 % restants bénéficiant aux expérimentations de soutien à la vie littéraire (soutien aux auteurs en Auvergne-Rhône-Alpes, soutien aux résidences d'auteurs en Bretagne et en Centre-Val de Loire, soutien aux projets de compagnonnage pour la jeunesse en Nouvelle-Aquitaine).

Après 6 ans de mise en œuvre, une évaluation de la politique territoriale du CNL a été menée au premier semestre 2021 et, dans l'attente des résultats de ce travail d'analyse et de réflexion, les conventions-cadres ont été prorogées pour l'année 2021. Les conclusions et propositions d'améliorations ont été présentées au Conseil d'administration de novembre 2021, et un nouveau cadre de conventionnement a été voté, pour une mise en œuvre en 2022. Ce nouveau cadre clarifie les objectifs de la convention, en la priorisant sur le maillage territorial des librairies, en complémentarité avec les aides du CNL. Il s'accompagne, par ailleurs, d'un diagnostic territorial et d'un volet « élargissement du lectorat ».



L'action internationale du Centre national du livre

Depuis de nombreuses années, le CNL accompagne la présence du livre français à l'étranger par différents dispositifs d'aide portant sur l'ensemble de la chaîne du livre : aides à la présence des auteurs étrangers en France, aides à la traduction du français vers les langues étrangères, aides à la traduction des langues étrangères vers le français, soutien aux traducteurs, soutien au réseau des librairies françaises à l'étranger et à l'export (cf. précédemment). Au-delà de ces dispositifs courants, le CNL développe aussi les échanges professionnels et économiques, apporte son expertise et renforce le transfert d'ingénierie culturelle.

En 2021, après une première partie d'année encore fortement impactée par la pandémie de Covid-19 et l'annulation ou le report des échanges internationaux, le deuxième semestre a été marqué par la reprise d'événements majeurs.

L'action internationale de l'établissement a ainsi pu se concrétiser par une participation aux Etats généraux du livre en langue française, qui se sont déroulés à Tunis les 23 et 24 septembre 2021. A cette occasion, le CNL a participé aux réflexions menées, et continue d'y être associé, en amont du sommet des chefs d'Etats et de gouvernements de la francophonie, qui se tiendra à Djerba en 2022.

Par ailleurs, le CNL a été présent au Salon du livre de Francfort, en octobre 2021, pour sa première édition en physique après un an d'arrêt suite à la crise sanitaire. Ce déplacement a permis au CNL de communiquer auprès des éditeurs français et étrangers au sujet des aides dont ils peuvent bénéficier, mais également de rencontrer plusieurs institutions étrangères, chargées de soutenir le livre localement ou d'en assurer la promotion à l'étranger.

Enfin, en 2021, le CNL a approfondi son travail partenarial avec le Bureau international de l'édition française (BIEF), particulièrement sur les rencontres professionnelles organisées par celui-ci. Dans ce cadre, le CNL a notamment été partenaire du *fellowship* à destination des éditeurs francophones de littérature jeunesse et de bande dessinée, accueillis au sein de l'établissement en décembre 2021.



MOYENS ET FONCTIONNEMENT

Les moyens et la gestion financière du Centre national du livre

Les grandes masses budgétaires

En 2020, le CNL affichait un solde budgétaire et un résultat comptable excédentaires, avec des niveaux de fonds de roulement et de trésorerie exceptionnellement élevés, en raison du décalage entre les financements des plans d'urgence et de relance, obtenus en 2020, et leur mise en œuvre qui s'est étalée sur 2020, 2021 et va se poursuivre en 2022.

En 2021, le solde budgétaire est de - 2 M€ et le résultat comptable annuel déficitaire de 2,55 M€. La trésorerie et le fonds de roulement restent néanmoins élevés, notamment du fait du versement en fin d'année d'une subvention, destinée au plan de relance en faveur des librairies, et du décalage de la campagne de communication #jeliscommejeveux au début de l'année 2022.

	2019		2020		2021	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses en M€						
Personnel	3,65	3,65	3,48	3,48	3,61	3,61
Fonctionnement	2,93	2,25	1,49	1,76	3,45	2,42
Interventions	17,52	17,22	39,74	38,62	33,33	32,23
Investissements	0,07	0,09	0,07	0,07	0,07	0,07
Total dépenses	24,17	23,21	44,78	43,93	40,46	38,33
Recettes en M€						
Subvention pour charges de service public	23,67		53,56		23,95	
Autres financements de l'Etat	-		0,03		-	
Fiscalité affectée	0,00		-		-	
Autres financements publics	0,02		0,26		0,01	
Recettes propres	0,19		1,46		0,11	
Recettes globalisées	23,88		55,31		24,07	
Financements de l'Etat fléchés	0,19		0,07		12,23	
Autres financements publics fléchés	-		-		-	
Recettes propres fléchées	0,03		0,02		0,06	
Recettes fléchées	0,22		0,09		12,29	
Total recettes	24,10		55,40		36,36	
Solde budgétaire	0,89		11,47		-1,97	

AE = autorisations d'engagement / CP = crédits de paiement
n.b. : les recettes fléchées concernent les plans d'urgence et de relance
Source : liasse d'exécution budgétaire 2021.

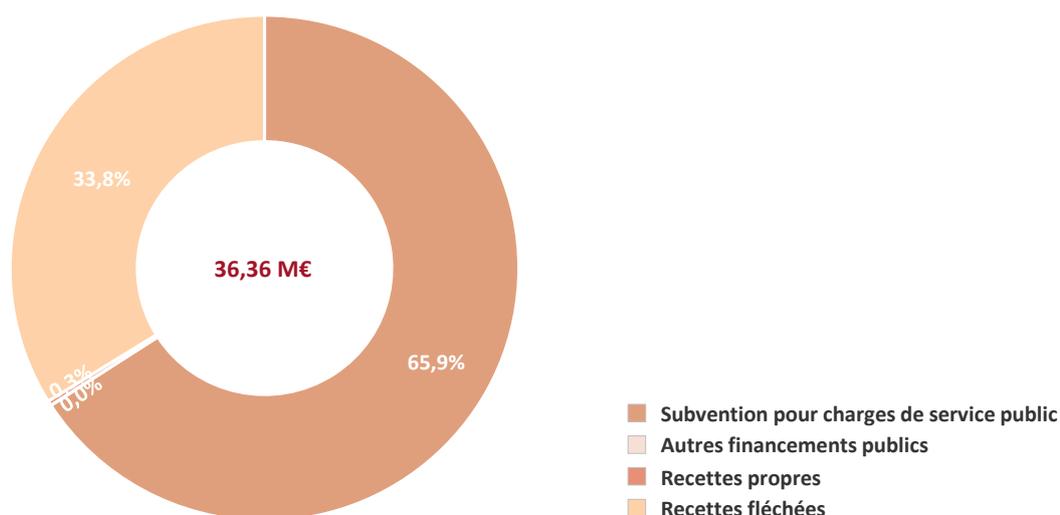
Les recettes

En 2021, les recettes budgétaires totales du CNL s'élèvent à **36,4 M€**, dont la quasi-totalité (99 %) provient de subventions du ministère de la Culture (dont 65,9 % en subvention pour charges de service public et 33,8 % en subventions fléchées).

Dans une année encore fortement marquée par les conséquences économiques de la crise sanitaire, le CNL a continué d'accompagner la filière du livre au-delà de ses dispositifs courants, en prolongeant ses aides exceptionnelles et son plan de relance sur 2021, financés à hauteur de 12,3 M€ par des subventions fléchées.

Par ailleurs, en dehors de l'intégration en 2021 de la subvention de 0,4 M€ pour les Nuits de la lecture, dont l'organisation a été déléguée au CNL par le ministère de la Culture à compter de l'édition 2022, les subventions de fonctionnement et d'investissement sont similaires entre 2020 et 2021.

Enfin, les recettes propres (privatisations, legs Cioran, échanges de marchandises...) restent également stables, mis à part les versements ou les remboursements perçus en 2020 dans le cadre des plans d'urgence et de relance (1,5 M€).



Les dépenses

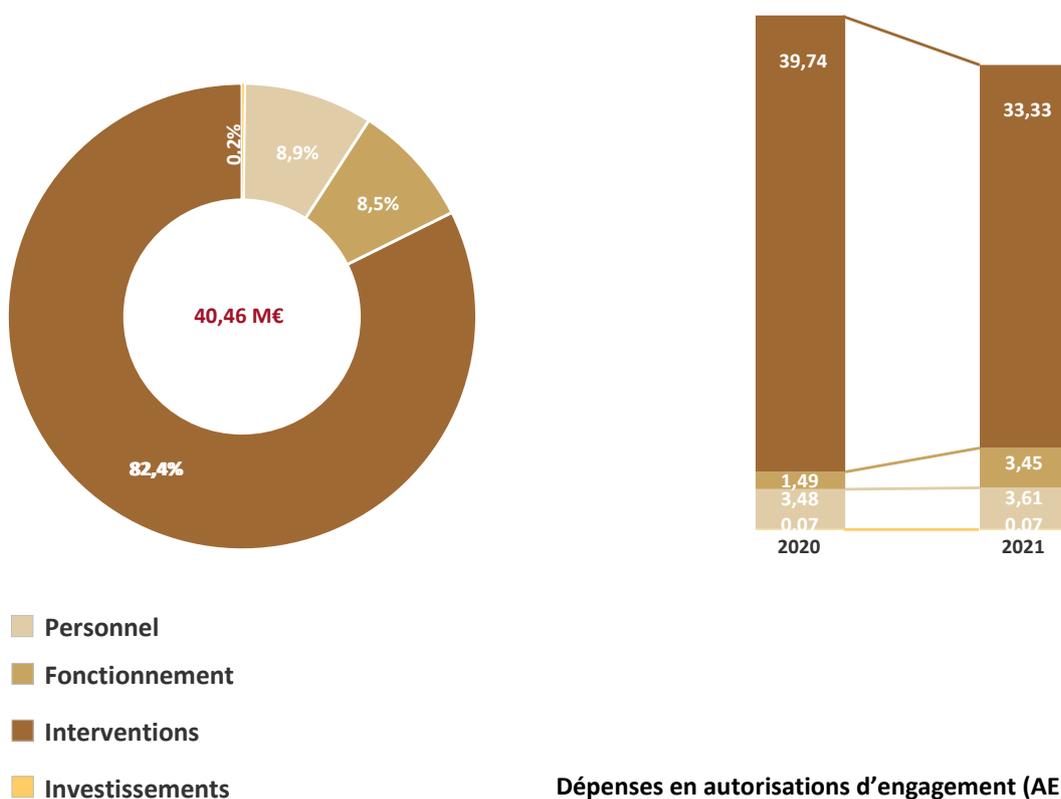
En matière de personnel, les dépenses sont en hausse par rapport à 2020, atteignant 3,6 M€ en 2021. Cette hausse est due au renfort de vacataires pour l'instruction des dossiers relatifs aux aides exceptionnelles et au plan de relance en faveur du secteur du livre et à l'évolution naturelle des rémunérations (cf. glissement vieillesse-technicité, GVT).

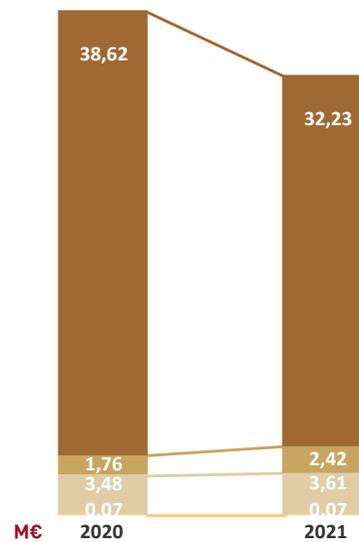
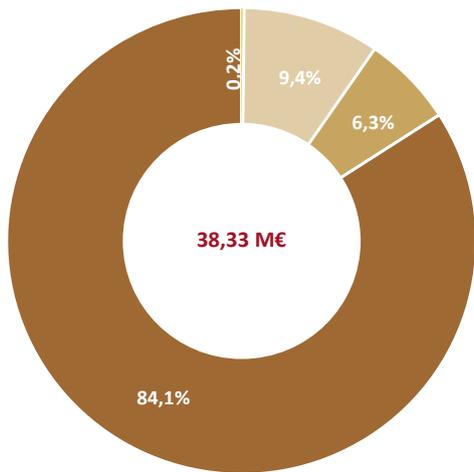
Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement s'établissent à 3,4 M€ en AE et 2,4 M€ en CP. La hausse de la consommation des crédits en 2021, de même que l'écart entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement, s'explique par la reprise de nombreuses activités, stoppées en 2020 par la crise sanitaire, ainsi que par la campagne de communication #jeliscommejeux, dont le marché a été passé en 2021, mais dont les paiements n'interviendront qu'en 2022.

En termes d'investissements, les dépenses s'élèvent à 0,07 M€ en AE comme en CP, pour l'achat de matériels informatiques, de mobiliers et la réalisation de travaux d'entretien.

Enfin, grâce au soutien du ministère de la Culture et à la mobilisation des équipes du CNL, les dépenses d'intervention se sont maintenues à un niveau élevé pour la deuxième année consécutive, s'établissant à 33,3 M€ en AE et 32,2 M€ en CP, afin d'aider, en plus des dispositifs courants, les professionnels du livre, particulièrement touchés par la crise sanitaire et économique.

Au total, en 2021, les dépenses du CNL s'élèvent à 40,5 M€ en autorisations d'engagement et 38,3 M€ en crédits de paiements.





- Personnel
- Fonctionnement
- Interventions
- Investissements

Dépenses en crédits de paiement (CP)

L'activité financière

En 2021, l'augmentation conséquente du nombre d'actes financiers s'explique par le paiement d'un plus grand nombre d'aides. En effet, en plus des dispositifs courants, le pôle financier a dû traiter les aides liées au plan de relance.

	2020	2021	Evolution nbre	Evolution %
Demande de paiement	5 096	6 009	913	+ 18 %
<i>dont interventions</i>	4 282	4 837	555	+ 13 %
Titres de recettes	262	371	109	+ 42 %
Engagements juridiques liés aux prêts	36	51	15	+ 42 %

Le fonctionnement du Centre national du livre

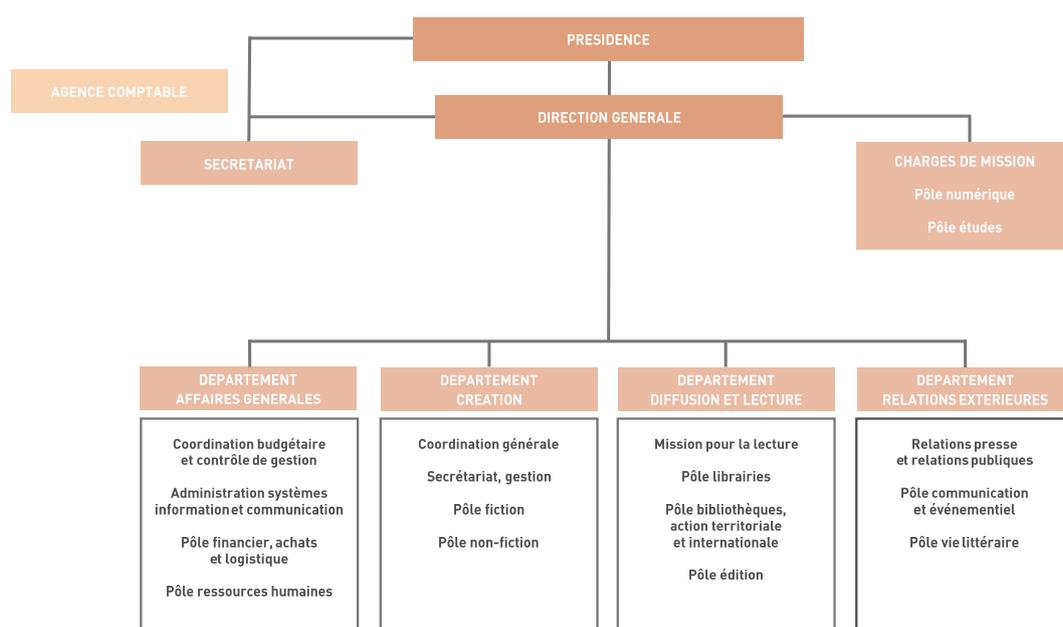
L'organisation du Centre national du livre

Établissement public administratif sous tutelle du ministère de la Culture, le CNL est dirigé par une présidente de plein exercice, Régine Hatchondo, nommée par le Président de la République le 18 novembre 2020.

La présidente du CNL préside le conseil d'administration où siègent deux membres du Parlement, huit représentants de l'État (ministères de la Culture ; de l'Économie, des Finances et de la Relance ; de l'Europe et des Affaires étrangères, de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports), neuf représentants des professions et activités littéraires (auteurs, traducteurs, éditeurs, libraires, professionnels des bibliothèques), deux personnalités qualifiées et un représentant du personnel.

Ce conseil d'administration a notamment pour missions de déterminer les objectifs de l'établissement et de fixer les compétences et les modalités de fonctionnement des commissions, qui rassemblent près de 300 spécialistes (écrivains, universitaires, journalistes, chercheurs, traducteurs, critiques, éditeurs, libraires, bibliothécaires, animateurs de la vie littéraire...). Ces spécialistes étudient et émettent un avis sur les demandes d'aide soumises à la décision de la présidente.

La présidente du CNL est également ordonnateur des dépenses et des recettes de l'établissement qu'elle dirige. Elle est assistée d'un directeur général, Pascal Perrault, nommé par arrêté de la ministre de la Culture le 22 janvier 2021. L'établissement est, par ailleurs, organisé en quatre départements (affaires générales, création, diffusion, relations extérieures) auxquels s'ajoutent un pôle de secrétariat et un pôle de chargés de mission sur les questions transversales (numérique et études). Après consultation des instances représentatives du personnel, et afin de mener à bien les nouvelles priorités de l'établissement, le département de la diffusion évoluera, à compter de 2022, en département de la diffusion et de la lecture, intégrant le pôle transversal numérique.



Organigramme au 31 décembre 2021

Les ressources humaines

En 2021, le dialogue social s'est poursuivi au CNL, avec la tenue des instances en visioconférence. Ainsi, le Comité technique s'est réuni 3 fois (le 1er avril, le 6 octobre et le 16 décembre), le Comité hygiène, sécurité et santé au travail 4 fois (le 4 mars, le 22 juin, le 2 septembre en session extraordinaire et le 15 décembre), et la Commission consultative paritaire 2 fois (le 27 avril et le 10 juin). Les échanges avec les représentants du personnel ont notamment permis de poursuivre les discussions sur le télétravail, mis en place en avril 2020 au CNL, mais aussi sur le travail à distance prolongé du fait de la crise sanitaire. Dans ce contexte de travail particulier, un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants a été élaboré et présenté aux instances en décembre 2021.

Par ailleurs, un plan d'actions sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été élaboré avec les représentants du personnel, puis adopté en Comité technique en octobre, et présenté pour information au conseil d'administration en novembre 2021.

Concernant la santé des agents au travail, face à la pénurie de médecins de prévention, le ministère de la Culture a lancé un accord-cadre auquel le CNL a adhéré *via* un marché subséquent, en juin 2021. Les visites quinquennales et annuelles obligatoires, ainsi que celles mises en place à la demande des agents et de l'administration, ont pu reprendre dès l'été.

Enfin, dans le cadre de son prochain contrat d'objectifs et de performance, et en concertation avec les professionnels du livre dès septembre 2021, le CNL a souhaité élaborer une « Charte des valeurs », qui conditionnera en partie l'accès à ses aides. Cette Charte s'articulera autour de trois axes : la lutte contre les violences et les harcèlements sexuels et sexistes ; la lutte contre les discriminations ; le respect de l'environnement.

Les effectifs

Depuis 2019, le CNL dispose d'un plafond d'emplois de 65 équivalents temps plein. Au 31 décembre 2021, l'établissement comptait, en personnes physiques, 23 titulaires, 37 contractuels et 5 occasionnels.

Parmi ces agents, 51 étaient des femmes et 14 des hommes. Sur les 51 femmes, 21 relevaient des catégories A ou A+, ou des groupes 3 ou 4 (soit 41,2 % des femmes), 27 relevaient de la catégorie B ou du groupe 2 (soit 52,9 %), et 3 relevaient de la catégorie C ou du groupe 1 (soit 5,9 %). Sur 14 hommes, 6 relevaient des catégories A ou A+, ou des groupes 3 ou 4 (soit 42,9 % des hommes), 5 relevaient de la catégorie B ou du groupe 2 (soit 35,7 %), et 3 agents relevaient de la catégorie C ou du groupe 1 (soit 21,4 %).

L'âge moyen des agents du CNL est de 46 ans et 5 mois ; le plus jeune étant âgé de 24 ans et le plus âgé de 65 ans. Pour les femmes, l'âge moyen s'établit à 46 ans, tandis que celui des hommes est de 47 ans et 11 mois.

En 2021, comme en 2020, compte tenu du contexte particulier lié à l'épidémie de Covid-19, le CNL a accueilli moins de stagiaires qu'en temps normal, avec uniquement un stagiaire pendant 3 jours, dans le cadre de la préparation aux épreuves des concours d'accès aux Instituts régionaux d'administration (IRA), et une stagiaire pendant près de 6 mois au département des relations extérieures.

En revanche, le recours à des agents occasionnels a été plus important, afin d'absorber l'augmentation significative de la charge de travail, induite par les très nombreuses demandes d'aides, reçues dans le cadre du plan de relance en faveur du secteur du livre.

Consommation du plafond d'emploi

Malgré un travail organisé à distance durant une grande partie de l'année, du fait de la crise sanitaire, les postes ont continué à être pourvus au sein de l'établissement en 2021, avec le recrutement de 14 agents permanents et de 11 agents occasionnels en renfort, notamment sur la mise en œuvre du plan de relance en faveur du secteur du livre et sur l'organisation des Nuits de la lecture, transférée au CNL à compter de l'édition 2022.

En 2021, la consommation d'équivalents temps pleins travaillés (ETPT) s'élève ainsi à 49,56 pour les agents rémunérés par le CNL (sur un plafond relevé exceptionnellement pour 2021 à 50,5 ETPT) et à 14,11 pour les agents pris en charge par le ministère de la Culture (sur un plafond de 16 ETPT). Au 31 décembre 2021, 2 postes étaient encore vacants et ont fait l'objet d'une publication sur la Place de l'emploi public.

Le bâtiment

En 2021, outre le renouvellement des prestations de nettoyage des locaux, le CNL a profité du travail à distance des agents et de la période estivale pour réaliser de nombreux travaux : remise en peinture de bureaux et de la porte cochère de l'entrée ; élagage d'un arbre dans le jardin ; rénovations de certains sanitaires ; remplacement du parquet de l'accueil, abimé par un dégât des eaux.

Par ailleurs, le CNL a réalisé un diagnostic de performance énergétique de l'ensemble de son bâtiment et obtenu une note de C sur G, sur les échelles « Consommations énergétiques » et « Emission de gaz à effet de serre ».

L'établissement a également renforcé son dispositif de sécurité globale. Désormais, les espaces du rez-de-chaussée ont été sécurisés, les alarmes ont été changées, des caméras supplémentaires installées et, en cas d'intrusion, des personnes nommément identifiées sont alertées. Du côté de la sécurité incendie, des déclencheurs automatiques ont été mis en place, en remplacement des détecteurs manuels, et là encore des personnes spécifiques sont immédiatement alertées en cas d'incendie.

Enfin, le CNL a fait don d'un certain nombre d'ouvrages à l'association Bibliothèques sans frontières et à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), et pour ses espaces communs, notamment l'escalier d'honneur, l'établissement a accueilli 6 œuvres du Centre national des arts plastiques (CNAP).

Les systèmes d'informations et l'informatique

En 2021, l'assistance du portail numérique des demandes d'aides a été confiée à un agent du département des affaires générales, afin de garantir la réactivité et la maîtrise nécessaires aux usagers, mais aussi de prioriser les demandes d'évolutions du logiciel, remontées par les agents référents de chaque département.

En matière de systèmes d'information et de communication, le titulaire du poste ayant quitté ses fonctions en juillet 2021, le CNL a dû solliciter son prestataire infogérance en renfort, en attendant que le poste soit à nouveau pourvu. Ce renfort a notamment permis la mise à jour de l'ensemble des postes de travail et la préparation de la nécessaire migration des systèmes de messagerie et de bureautique pour début 2022.

Par ailleurs, le CNL a élaboré un plan informatique pluriannuel, afin de procéder à diverses mises à jour et remplacement de matériels dans les années à venir. Dans ce cadre, le matériel obsolète a été recensé, les appareils concernés ont été vidés de leurs données, en vue de leur retrait, et lorsque cela a été possible, ils ont été donnés à des associations ou des écoles.

ANNEXES



Répartition détaillée des aides attribuées par le CNL, de 2019 à 2021 (dispositifs courants)

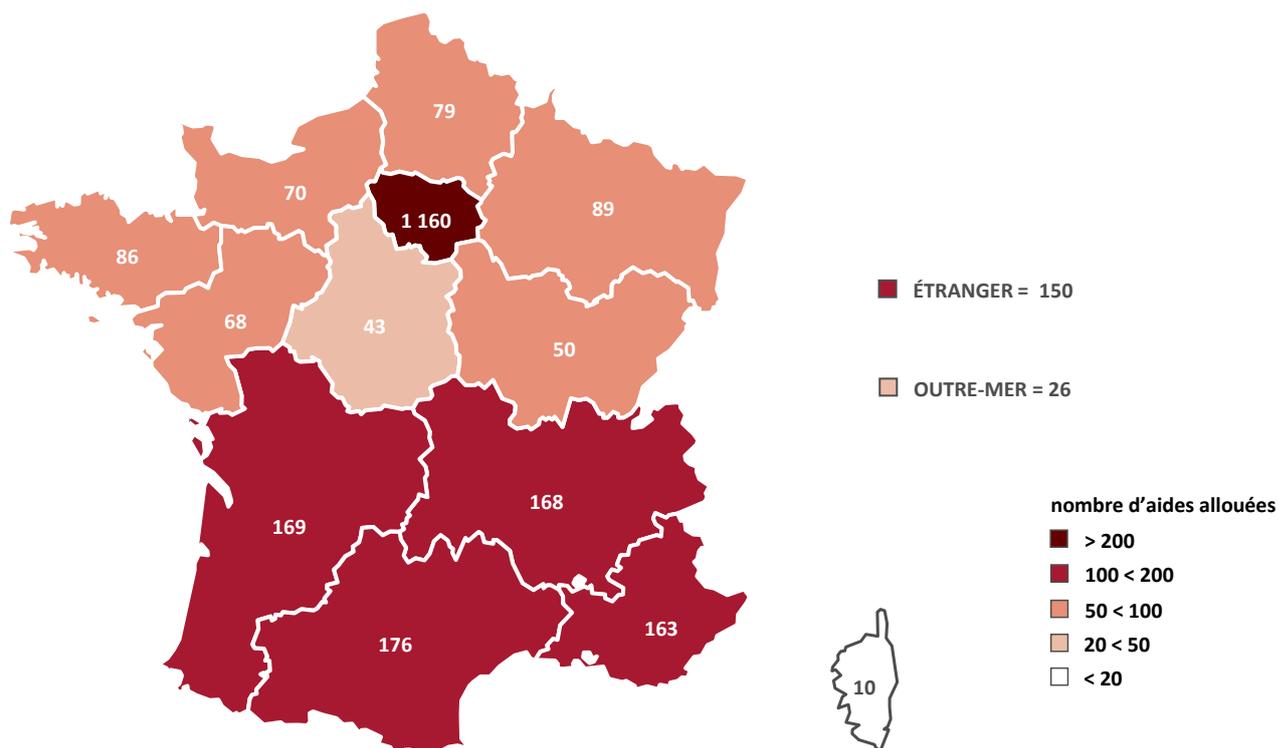
	Nombre d'aides			Montants alloués			Evolution nombre d'aides			Evolution montants		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	19-20	20-21	19-21	19-20	20-21	19-21
Total général	2 344	2 409	2 507	19 005 942 €	18 514 100 €	19 061 575 €	2,8%	4,1%	7,0%	-2,6%	3,0%	0,3%
Auteurs et traducteurs	368	461	391	3 369 000 €	3 916 500 €	3 489 000 €	25,3%	-15,2%	6,3%	16,3%	-10,9%	3,6%
Bourses auteurs (écriture, résidences)	304	397	335	2 997 000 €	3 543 000 €	3 132 000 €	30,6%	-15,6%	10,2%	18,2%	-11,6%	4,5%
Bourses traducteurs (traduction, séjour)	48	56	49	210 000 €	278 000 €	271 000 €	16,7%	-12,5%	2,1%	32,4%	-2,5%	29,0%
Allocations annuelles auteurs	15	7	6	144 000 €	77 500 €	68 000 €	-53,3%	-14,3%	-60,0%	-46,2%	-12,3%	-52,8%
Bourse Cloran	1	1	1	18 000 €	18 000 €	18 000 €	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Editeurs hors revues	1 079	1 027	1 064	5 547 893 €	4 947 039 €	4 848 976 €	-4,8%	3,6%	-1,4%	-10,8%	-2,0%	-12,6%
Publication	496	487	504	2 331 752 €	2 102 528 €	2 362 346 €	-1,8%	3,5%	1,6%	-9,8%	12,4%	1,3%
Traduction (intraduction)	275	305	273	1 116 736 €	1 269 401 €	1 163 124 €	10,9%	-10,5%	-0,7%	13,7%	-8,4%	4,2%
Traduction (extraduction)	242	205	241	585 923 €	562 148 €	635 737 €	-15,3%	17,6%	-0,4%	-4,1%	13,1%	8,5%
Développement numérique (publication livres numériques, services numériques, livres audio)	27	1	15	1 117 745 €	784 000 €	393 531 €	-96,3%	1400,0%	-44,4%	-29,9%	-49,8%	-64,8%
Développement des maisons d'édition	34	27	30	262 437 €	192 963 €	194 138 €	-20,6%	11,1%	-11,8%	-26,5%	0,6%	-26,0%
Prêts économiques éditeurs	5	2	1	133 300 €	36 000 €	100 000 €	-60,0%	-50,0%	-80,0%	-73,0%	177,8%	-25,0%
Revue	210	228	225	844 947 €	884 221 €	879 314 €	8,6%	-1,3%	7,1%	4,6%	-0,6%	4,1%
Fonctionnement	209	225	224	836 523 €	876 451 €	875 786 €	7,7%	-0,4%	7,2%	4,8%	-0,1%	4,7%
Numérisation	1	3	1	8 424 €	7 770 €	3 528 €	200,0%	-66,7%	0,0%	-7,8%	-54,6%	-58,1%
Librairies	372	374	379	4 063 016 €	3 762 720 €	4 534 655 €	0,5%	1,3%	1,9%	-7,4%	20,5%	11,6%
Subventions économiques aux librairies	53	37	64	748 000 €	579 000 €	1 060 000 €	-30,2%	73,0%	20,8%	-22,6%	83,1%	41,7%
Prêts économiques librairies	44	32	48	1 325 000 €	959 000 €	1 397 000 €	-27,3%	50,0%	9,1%	-27,6%	45,7%	5,4%
Valorisation des fonds	207	209	210	1 015 000 €	1 063 000 €	974 300 €	1,0%	0,5%	1,4%	4,7%	-8,3%	-4,0%
Librairies francophones à l'étranger	60	86	47	240 016 €	386 720 €	238 155 €	43,3%	-45,3%	-21,7%	61,1%	-38,4%	-0,8%
Action territoriale (conventions territoriales)	8	10	10	735 000 €	775 000 €	865 000 €	25,0%	0,0%	25,0%	5,4%	11,6%	17,7%
Bibliothèques	77	55	134	492 135 €	437 605 €	769 696 €	-28,6%	143,6%	74,0%	-11,1%	75,9%	56,4%
Diffusion auprès des publics jeunesse		10	19	98 438 €	109 306 €		#DIV/0!	90,0%	#DIV/0!	#DIV/0!	11,0%	#DIV/0!
Diffusion auprès des publics empêchés	77	45	115	492 135 €	339 167 €	660 390 €	-41,6%	155,6%	49,4%	-31,1%	94,7%	34,2%
Manifestations littéraires	203	224	288	2 659 923 €	2 526 366 €	2 691 579 €	10,3%	28,6%	41,9%	-5,0%	6,5%	1,2%
Manifestations littéraires	97	97	94	2 322 878 €	2 204 696 €	2 281 526 €	0,0%	-3,1%	-3,1%	-5,1%	3,5%	-1,8%
Fête du livre pour la jeunesse	84	107	172	277 500 €	265 800 €	350 053 €	27,4%	60,7%	104,8%	-4,2%	31,7%	26,1%
Printemps des poètes	22	20	22	59 545 €	55 870 €	60 000 €	-9,1%	10,0%	0,0%	-6,2%	7,4%	0,8%
Structures	35	40	26	2 029 028 €	2 039 650 €	1 848 454 €	14,3%	-35,0%	-25,7%	0,5%	-9,4%	-8,9%
Subventions aux structures	35	40	26	2 029 028 €	2 039 650 €	1 848 454 €	14,3%	-35,0%	-25,7%	0,5%	-9,4%	-8,9%

Répartition géographique des aides attribuées par le CNL en 2021

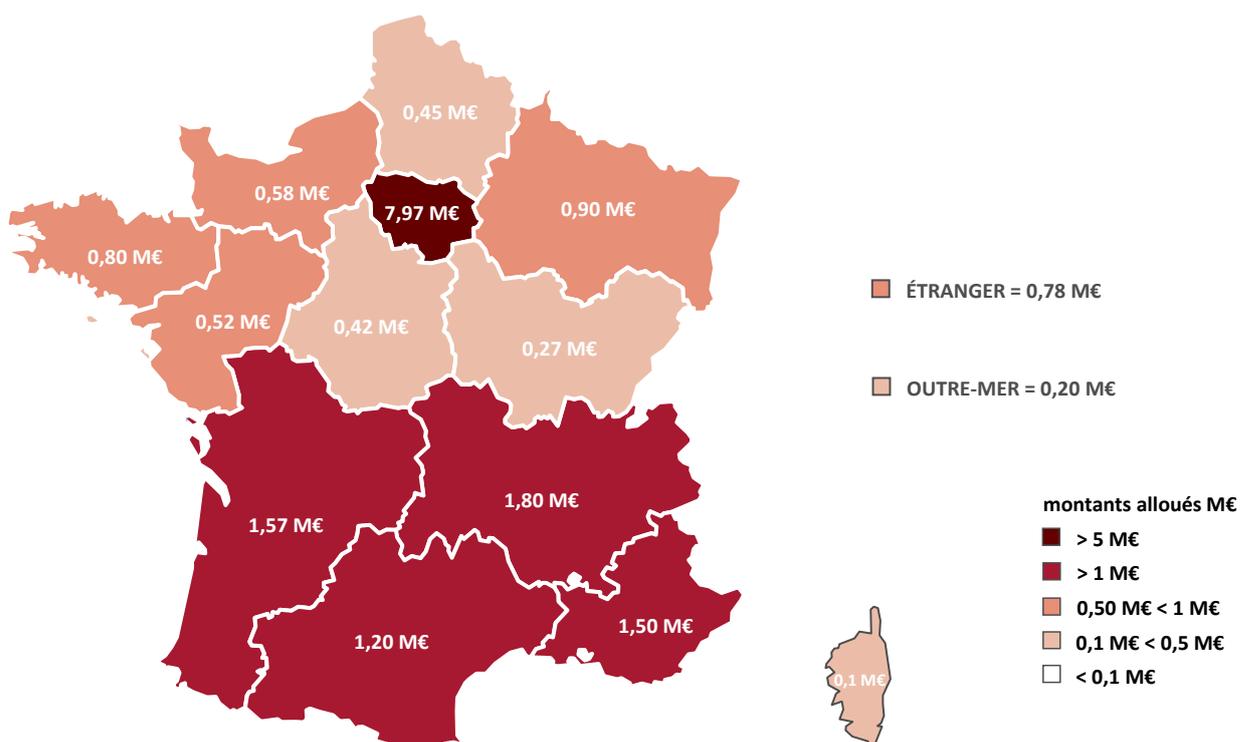
(dispositifs courants)

	Auteurs		Editeurs		Revue		Libraires		Bibliothèques		Manif. littéraires		Structures		TOTAL		% du total	
	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants	Nbre aides	Montants
PARIS	106	978 000 €	649	3 140 029 €	129	528 328 €	35	320 500 €	2	40 479 €	21	148 399 €	19	1 303 454 €	961	6 459 189 €	38,3%	33,9%
ILE-DE-FRANCE HORS PARIS	45	384 000 €	66	221 013 €	24	80 023 €	32	383 000 €	12	143 974 €	19	61 583 €	1	240 000 €	199	1 513 594 €	7,9%	7,9%
TOTAL IDF	151	1 362 000 €	715	3 361 042 €	153	608 351 €	67	703 500 €	14	184 453 €	40	209 982 €	20	1 543 454 €	1 160	7 972 783 €	46,3%	41,8%
ETRANGER	53	362 000 €	46	163 557 €	4	14 239 €	47	238 155 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	150	777 950 €	6,0%	4,1%
AUVERGNE-RHONE-ALPES	23	235 000 €	45	244 712 €	5	39 527 €	51	834 000 €	12	25 467 €	32	422 055 €			168	1 800 760 €	6,7%	9,4%
NOUVELLE-AQUITAINE	30	337 000 €	53	242 763 €	7	24 758 €	23	376 000 €	19	111 160 €	37	478 721 €			169	1 570 401 €	6,7%	8,2%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	28	274 000 €	60	262 857 €	7	24 476 €	28	406 500 €	9	71 315 €	28	246 902 €	3	215 000 €	163	1 501 050 €	6,5%	7,9%
OCCITANIE	27	246 000 €	42	125 156 €	28	109 186 €	28	350 000 €	16	56 648 €	35	310 504 €			176	1 197 494 €	7,0%	6,3%
GRAND EST	14	113 000 €	20	124 597 €	2	6 399 €	25	354 500 €	8	38 619 €	19	259 303 €	1	2 000 €	89	898 418 €	3,6%	4,7%
BRETAGNE	14	98 000 €	7	21 605 €	3	7 914 €	29	442 500 €	17	65 113 €	16	160 951 €			86	796 083 €	3,4%	4,2%
NORMANDIE	13	111 000 €	14	76 648 €	3	6 174 €	20	191 500 €	6	51 555 €	13	104 600 €	1	40 000 €	70	581 477 €	2,8%	3,1%
PAYS DE LA LOIRE	9	81 000 €	22	104 397 €	3	7 234 €	17	121 500 €	4	27 316 €	12	129 001 €	1	48 000 €	68	518 448 €	2,7%	2,7%
HAUTS-DE-FRANCE	12	114 000 €	9	29 145 €	5	18 479 €	11	54 000 €	18	102 342 €	24	136 500 €			79	453 466 €	3,2%	2,4%
CENTRE-VAL DE LOIRE	11	102 000 €	9	28 951 €	3	3 987 €	8	177 000 €	5	6 799 €	7	100 800 €			43	419 537 €	1,7%	2,2%
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	3	32 000 €	14	46 973 €	1	1 640 €	15	103 500 €	5	12 280 €	12	75 761 €			50	272 154 €	2,0%	1,4%
CORSE	1	8 000 €			1	6 951 €	3	60 000 €			5	24 000 €			10	98 952 €	0,4%	0,5%
REUNION	1	8 000 €	4	4 192 €			2	43 000 €	1	16 629 €	3	10 500 €			11	82 321 €	0,4%	0,4%
GUYANE							4	72 000 €							4	72 000 €	0,2%	0,4%
POLYNESIE FRANCAISE			3	8 854 €							1	10 000 €			4	18 854 €	0,2%	0,1%
NOUVELLE-CALÉDONIE	1	6 000 €								1	9 000 €			2	15 000 €	0,1%	0,1%	
MARTINIQUE			1	3 427 €			1	7 000 €						2	10 427 €	0,1%	0,1%	
GUADELOUPE											3	4 000 €			3	4 000 €	0,1%	0,0%
TOTAL	391	3 489 000 €	1 064	4 848 876 €	225	879 314 €	379	4 534 655 €	134	769 696 €	288	2 691 579 €	26	1 848 454 €	2 507	19 061 575 €	100,0%	100,0%
REGIONS HORS IDF & ETR.	187	1 765 000 €	303	1 324 276 €	68	256 724 €	265	3 593 000 €	120	585 243 €	248	2 481 597 €	6	305 000 €	1 197	10 310 841 €	47,7%	54,1%
OUTRE-MER	2	14 000 €	8	16 472 €	0	0 €	7	122 000 €	1	16 629 €	8	33 500 €	0	0 €	26	202 602 €	1,0%	1,1%

Cartographie des aides attribuées par le CNL, en volume (dispositifs courants)



Cartographie des aides attribuées, en valeur (dispositifs courants)



Répartition thématique des aides attribuées par le CNL en 2021

(dispositifs courants)

Roman	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	144	1 328 000 €
Editeurs	113	370 048 €
Revue	13	72 679 €
Bibliothèques	48	226 484 €
Organisateurs de manifestations littéraires	48	1 277 525 €
Structures	1	40 000 €
Total Roman	367	3 314 736 €

Jeunesse	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	66	589 000 €
Editeurs	81	423 185 €
Revue	8	74 429 €
Librairies	20	161 500 €
Bibliothèques	67	312 220 €
Organisateurs de manifestations littéraires	180	443 053 €
Structures	2	293 000 €
Total Jeunesse	424	2 296 388 €

Histoire, SHS	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	10	57 000 €
Editeurs	236	1 127 894 €
Revue	63	217 101 €
Librairies	2	6 500 €
Bibliothèques	2	2 877 €
Organisateurs de manifestations littéraires	8	231 001 €
Structures	1	15 000 €
Total Histoire, SHS	322	1 657 373 €

Bandes dessinée	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	58	532 000 €
Editeurs	67	378 659 €
Revue	4	33 925 €
Librairies	18	122 500 €
Bibliothèques	11	127 034 €
Organisateurs de manifestations littéraires	10	351 000 €
Total Bande dessinée	168	1 545 117 €

Littératures étrangères	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	25	219 000 €
Editeurs	216	835 710 €
Revue	3	16 215 €
Bibliothèques	2	61 899 €
Organisateurs de manifestations littéraires	8	124 000 €
Structures	3	233 000 €
Total Littératures étrangères	257	1 489 824 €

Poésie	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	34	264 000 €
Editeurs	89	186 709 €
Revue	8	19 686 €
Organisateurs de manifestations littéraires	31	240 000 €
Structures	3	440 000 €
Total Poésie	165	1 150 395 €

Arts	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	8	99 000 €
Editeurs	66	527 226 €
Revue	21	114 664 €
Librairies	3	12 000 €
Organisateurs de manifestations littéraires	1	5 000 €
Total Arts	99	757 890 €

Philosophie	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	9	79 000 €
Editeurs	89	371 381 €
Revue	49	175 463 €
Total Philosophie	147	625 844 €

Théâtre	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	27	221 000 €
Editeurs	38	74 273 €
Revue	2	12 243 €
Organisateurs de manifestations littéraires	1	10 000 €
Structures	1	15 000 €
Total Théâtre	69	332 516 €

Littérature classique	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	2	17 000 €
Editeurs	30	162 825 €
Revue	41	98 026 €
Bibliothèques	1	3 500 €
Total Littérature classique	74	281 352 €

Littérature scientifique et technique	Nombre d'aides	Montants
Auteurs et traducteurs	2	16 000 €
Editeurs	18	96 251 €
Revue	13	44 883 €
Bibliothèques	2	34 283 €
Total Littérature scientifique et technique	35	191 417 €

